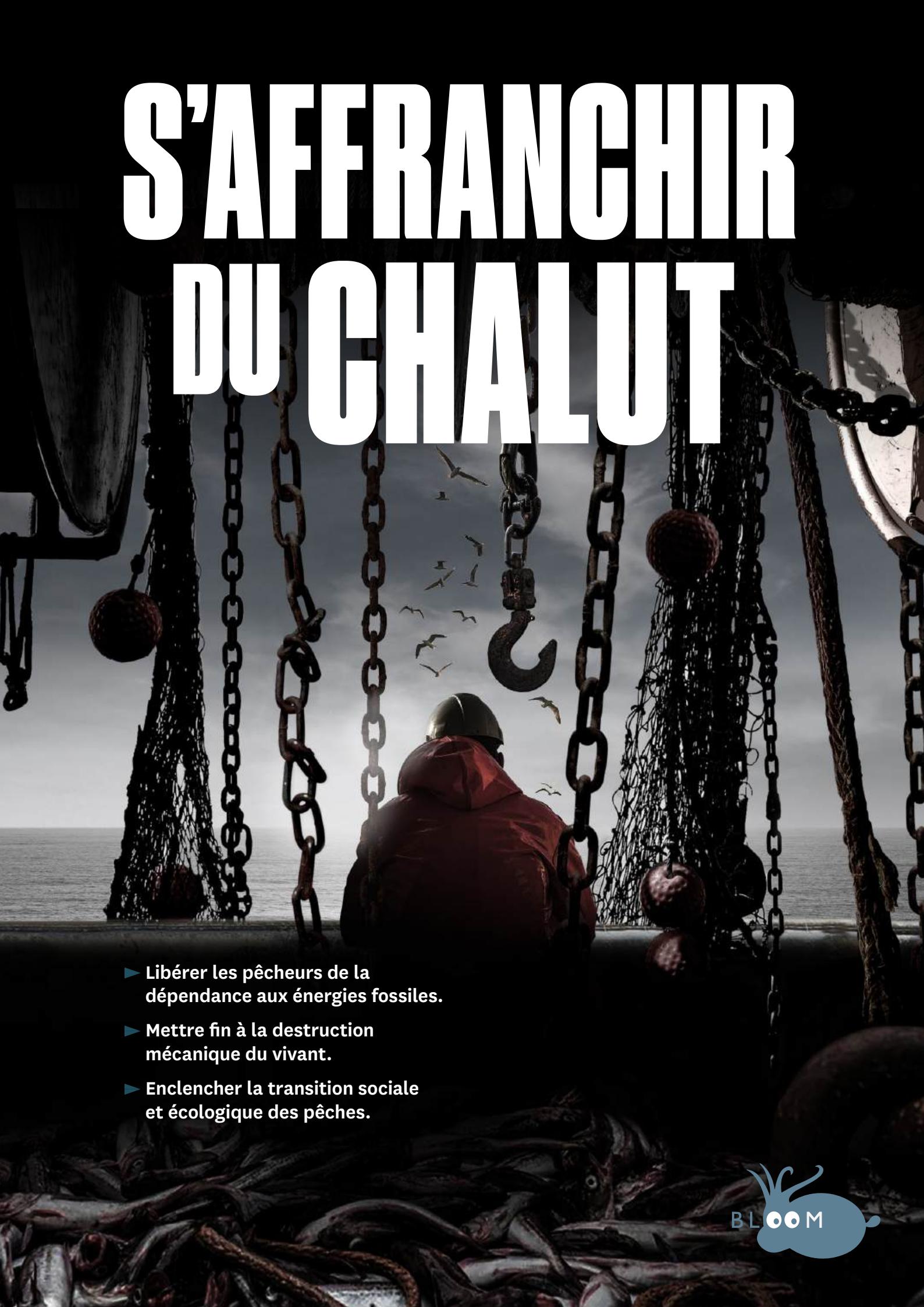


S'AFFRANCHIR DU HALUT

- 
- ▶ Libérer les pêcheurs de la dépendance aux énergies fossiles.
 - ▶ Mettre fin à la destruction mécanique du vivant.
 - ▶ Enclencher la transition sociale et écologique des pêches.



Le présent rapport, rédigé par
BLOOM, a été élaboré grâce aux résultats
des travaux de deux études scientifiques réalisées
par des chercheurs de L'**Institut Agro** (Didier Gascuel,
Florian Quemper et Romain Mouillard) et du **Muséum
National d'Histoire Naturelle** (Harold Levrel) dans le cadre du
groupement de recherche sur la transition sociale-écologique des
pêches impulsé par **BLOOM** et **L'Atelier des jours à Venir** en 2022.



<https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf>Note%20d%20avancement%202025032025.pdf>

MOUILARD Romain et GASCUEL Didier, 2025 - Estimation des captures
de la senne et du chalut démersal transférables aux arts dormants, Note
d'avancement du Programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et
sociale des pêches françaises. Doc minéo de L'Institut Agro, 10 p.



<https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/TransiP%C3%A9che%20Bilan%20France.pdf>

QUEMPER Florian, LEVREL Harold, MOUILARD Romain, GASCUEL Didier. 2025.
Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des
flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios
de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du
Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro n°56.

SOMMAIRE

Arrivera-t-on à empêcher « l'effet Sénèque » ?	5
Tout savoir en une page.....	7
Introduction	8
I. Anatomie du chalut : un filet lourd et traîné pour maximiser les captures	10
1. Plus qu'un filet, une famille d'engins créés pour maximiser les prises.....	10
2. Le chalutage, une pratique redoutable et redoutée dès le 14ème siècle	12
II. L'industrialisation du chalut : une déforestation à grande échelle	13
1. La course aux volumes a bénéficié aux chaluts et à l'industrie...	13
2. ... Au détriment des populations de poissons et des écosystèmes	16
3. Malgré la Politique Commune des Pêches, la surpêche n'a pas pris fin	17
III. Le chalut et la pêche industrielle omniprésents dans nos assiettes	19
1. Les arts traînants dominent volumes et quotas.....	19
2. Les importations et la délocalisation des flottes homogénéisent nos assiettes	20
IV. La destruction du vivant et des finances publiques en héritage	22
1. Une empreinte forte sur le vivant et le climat	22
2. Les grands chalutiers sont dénués d'avenir social et économique	27
V. Pêcher autrement : s'affranchir du chalut et rendre leur place aux casiers, lignes et filets	30
1. Méthodologie sur la “transférabilité” des captures.....	30
2. Résultats : s'affranchir du chalut est possible. Un premier pas vers une « déchalutisation » progressive et accompagnée	32
3. Organiser la déchalutisation et emmener le secteur vers la « pêchécologie »	34
Conclusion.....	38
Remerciements et contact	40

“

**Plus nous essayons
de résister au
changement, plus
le changement
riposte et finira, tôt
ou tard, par vaincre
notre résistance.**

**Souvent cela
arrive de manière
soudaine.”**

Ugo Bardi



AVANT-PROPOS

ARRIVERA-T-ON À EMPÊCHER « L'EFFET SÉNÈQUE » ?

.....

« Une heure, un moment a suffi au renversement des empires ». Ces lignes, écrites par le philosophe romain Sénèque dans son ouvrage « Lettre à Lucilius », inspirent au professeur de chimie Ugo Bardi un modèle mathématique, intimement lié aux travaux de Dennis Meadows et du Club de Rome, baptisé « l'effet Sénèque »¹. Le modèle permet de caractériser la manière dont les systèmes complexes, comme l'écosystème planétaire, s'effondrent. Comment ? C'est simple : ils fonctionnent de manière non linéaire : la destruction est plus rapide que la construction. Représentons-nous une falaise à gravir : des heures sont nécessaires pour en atteindre le sommet, mais un seul pas peut entraîner la chute. Il en va de même pour la destruction de l'océan et de la vie qu'il héberge.

En Occident, 200 ans auront suffi à l'humain depuis la seconde révolution industrielle pour **s'enchaîner à une croissance basée sur l'extraction effrénée d'énergies fossiles, l'extermination d'espèces sauvages et la surexploitation des ressources naturelles**. En moins de 200 ans, nous avons **déclenché un changement climatique** sans précédent dans l'Histoire, induisant un **réchauffement de la température de l'océan** ainsi que la remise en cause de son extraordinaire stabilité chimique et physique. En moins de cinquante ans, nous avons **réduit les biomasses d'animaux marins** à peau de chagrin et **détruit la biodiversité océanique sous l'effet d'une pêche devenue redoutablement puissante** depuis la seconde guerre mondiale. Pourtant, nous savons depuis au moins cinquante ans que l'océan assure nos vies, et toute vie sur Terre. Il a **produit 50% de l'oxygène** disponible aujourd'hui à l'échelle planétaire et **absorbe jusqu'à 30%** de nos émissions de gaz à effet de serre.

Cinquante ans, à l'échelle de l'histoire de la vie telle que nous la connaissons, c'est un fragment de seconde. Entre l'apparition des premières formes de vie microbiennes dans les profondeurs sous-marines et l'apparition de l'oxygène, fruit de la photosynthèse, 1,2 milliard d'années se sont écoulées. Il faut attendre 1,8 milliard d'années supplémentaires pour accueillir les premiers végétaux sur terre. 100 millions d'années de plus pour que la vie animale, née dans l'eau, gagne la terre ferme.

¹ BARDI, U. (2019). Why Growth is Slow but Collapse is Rapid, Springer 2017, XII, 203 pages. European Spatial Research and Policy, 26(2).

Notre espèce *Homo sapiens* a pris **200 000 ans pour se développer, migrer et coloniser la planète tout entière.** Mais en moins de cinquante ans, **nous avons plongé l'avenir de l'océan et avec lui l'avenir de notre propre espèce dans un vide vertigineux** dont on ne distingue le fond, mais dont on pressent qu'il pourrait se rapprocher à une vitesse extrême. C'est insensé et cela paraît irréaliste, pourtant, **il ne nous aura finalement fallu qu'un fragment de seconde** à l'échelle des temps géologiques **pour nous retrouver au bord de la falaise de Sénèque.** Certains, comme Dennis Meadows, le principal auteur du célèbre rapport visionnaire « Les Limites à la croissance » (1972), estiment que nous avons déjà sauté de la falaise : « *On me parle souvent de l'image d'une voiture folle qui foncerait dans un mur. Du coup, les gens se demandent si nous allons appuyer sur la pédale de frein à temps. Pour moi, nous sommes à bord d'une voiture qui s'est déjà jetée de la falaise et je pense que, dans une telle situation, les freins sont inutiles. Le déclin est inévitable.* »²

Pour ralentir et au minimum amortir la chute, notre propre chute, **nous n'avons pas d'autre choix que de nous libérer des énergies fossiles et des pratiques qui éliminent le vivant sans distinction.** Nous devons organiser, le plus rapidement possible, **la transition sociale-écologique de l'ensemble des secteurs de notre économie,** à commencer par les secteurs alimentaires. Nous devons **affranchir l'océan des techniques de pêche choyées par les industriels qui non seulement ravagent les fonds marins et les habitats, surexploite la ressource, contribuent au réchauffement climatique, grèvent nos dépenses publiques et détruisent des emplois** au nom d'un objectif biologiquement et physiquement non tenable : exploiter la nature plus vite qu'elle ne se régénère. Au nom de l'humanité, au nom de l'océan si nous en sommes encore dignes, nous qui en avons pris tant de risques, prenons au moins celui de faire mentir l'effet Sénèque.

² Interview dans Libération 15 juin 2012, https://www.liberation.fr/futurs/2012/06/15/le-scenario-de-l-effondrement-l-emporte_826664/

TOUT SAVOIR EN UNE PAGE

DATES CLÉS

VERS 77 APRÈS J.-C.

Dans son encyclopédie intitulée *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien évoque l'existence du Targula, une sorte de **filet de pêche traîné sur les fonds marins**, et qui est aujourd'hui considéré comme **l'ancêtre du chalut**. Mais cet engin de petite taille, apparemment peu répandu et peu efficace, ne semble alors pas poser problème.

1376

Première trace historique des impacts écologiques du chalut de fond : des pêcheurs adressent **une plainte au roi Édouard III d'Angleterre dénonçant déjà ses ravages**. Ironie du sort, le développement de cette technique est daté de la première tentative de l'interdire. Pendant plusieurs siècles, différentes ordonnances royales **tenteront d'interdire le chalut** jugé trop impactant. Ce n'est qu'en **1852 que cet engin est autorisé en France**.

1880

L'avènement du moteur à vapeur provoque une **explosion de la flotte chalutière**. Entre 1880 et 1912, **la pression de pêche est multipliée par sept en Europe**.

1970

Avec le début de la pêche en eau profonde, les **chaluts plongent désormais à des centaines de mètres de profondeur**, exploitant des espèces encore largement inconnues de la science et ravageant des milieux multimillénaires jusqu'alors préservés.

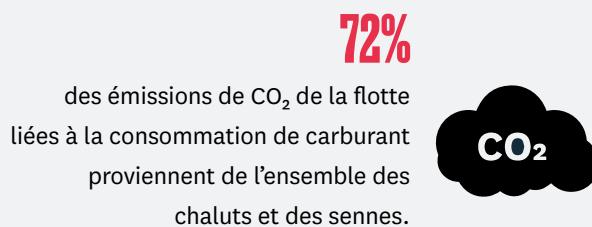
POURTANT, IL EST POSSIBLE DE PÊCHER AUTREMENT

85% des tonnages pêchés par les chalutiers de fond de moins de 40m pourraient être capturés par des engins moins impactants comme le casier, le filet ou la ligne.

CHIFFRES CLÉS SUR LES EMPREINTES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DU CHALUTAGE EN FRANCE



88% des ressources débarquées issues de populations surexploitées proviennent des chaluts et sennes.



70% Des subventions à la pêche sont captées par les chaluts et sennes.

670 000 km²

C'est la surface abrasée par les chaluts de fond en moyenne chaque année.
C'est l'équivalent de la superficie de la France, la Suisse et la Belgique !



INTRODUCTION

.....

Nous touchons du doigt la fin d'une aberration historique. Des chercheurs de l'Institut Agro et du Muséum National d'Histoire Naturelle viennent de briser les liens qui nous enchaînent à une pratique de pêche destructrice depuis plusieurs siècles. Ils publient des résultats qui déconstruisent le mythe de l'inéluctabilité du chalutage, méthode consistant à trainer dans l'eau et sur les fonds marins un filet lesté pour maximiser les captures de poissons, mollusques et crustacés. En montrant qu'il est techniquement possible de pêcher autrement, ils ouvrent l'ère de la transition sociale-écologique des pêches et avec elle, le temps de la sortie des pratiques destructrices sans avenir écologique ni social.

Le chalutage sous toutes ses formes n'a que trop long-temps dévasté nos mers et nos communautés côtières. Les navires-usines — ces monstres d'acier pouvant mesurer jusqu'à 145m de longueur et capturer jusqu'à 400 000 kilos de poissons par jour — en sont aujourd'hui le symbole.

Néanmoins, indépendamment de la taille du navire sur lesquels ils sont installés, les **chaluts posent intrinsèquement un problème physique et philosophique** : ce sont de lourds filets, trainés dans l'eau ou sur le fond, pensés pour maximiser les captures quelles qu'elles soient. **Les chaluts trainés sur les fonds sont les engins les moins sélectifs et les plus destructeurs.** Ils **ravagent toute une faune et une flore marines**, qui sont à la base des chaînes alimentaires et de la structuration des écosystèmes, tout en émettant des **quantités colossales de CO₂**, participant activement au réchauffement climatique et à la destruction de la biosphère tout entière. Quant aux **chaluts pélagiques** trainés en pleine eau mais raclant régulièrement les fonds, ils **capturent des tonnages gigantesques** de petits poissons dits « poissons fourrage », impactant indirectement les prédateurs et **déséquilibrant toutes les chaînes alimentaires**. Ces **techniques de pêche sont condamnées**, reposant sur une échelle de captures et de destruction fondamentalement incompatible avec le respect des écosystèmes et sur une forte consommation d'énergie fossile. **Il faut donc s'en affranchir**, pour la sauvegarde du vivant et la survie de la petite pêche côtière³.

Depuis le 14^{ème} siècle, **le chalut fait débat** et quelques pêcheurs pressentaient déjà les ravages que cette technique pouvait causer. Aujourd'hui, **de nombreux scientifiques dénoncent les destructions silencieuses de cette technique de pêche**. Des années d'industrialisation des pêches et de course aux volumes, soutenues par les États européens, **les industriels et la grande distribution ont pourtant permis**

³ La petite pêche côtière est effectuée par des navires de pêche en mer et de pêche dans les eaux intérieures d'une longueur hors tout inférieure à 12 mètres et qui n'utilisent pas d'engins remorqués, et par les pêcheurs à pied, y compris les ramasseurs de coquillages. RÈGLEMENT (UE) 2021/139 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 juillet 2021 instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004.

l'avènement du chalutage à des échelles démentielles. Depuis la seconde guerre mondiale, l'engin, armé sur des navires de plus en plus puissants, s'est **imposé comme pratique incontournable dans le paysage halieutique européen**. L'industrialisation du secteur a pourtant très tôt dévoilé ses faiblesses : en France après un pic en 1968⁴, les captures françaises ont diminué sous l'effet de la raréfaction de la ressource. **Depuis 1950, les pêches industrielles ont réduit de 90% les populations de grands poissons**⁵. A partir des années 1970, dans un contexte de libéralisation des échanges et de simplification de la chaîne de transformation, notre consommation a drastiquement changé. **89% des produits de la mer qui emplissent nos assiettes, issus de la pêche et de l'aquaculture, sont importés**⁶. Sans surprise, à l'autre bout du monde, ce sont également les arts traînants industriels, le chalut et la senne, qui capturent le thon tropical, ou, à défaut, des petits poissons comme la sardine ou l'anchois qui finiront en farine pour alimenter saumon, cabillaud ou crevettes d'élevage... que nous importerons.

Aujourd'hui, nous savons que **l'ensemble des navires chalutiers**, en particulier ceux supérieurs à 12 mètres de long, **ont des impacts sociaux et écologiques délétères**. Après avoir calculé les performances environnementales, sociales et économiques des flottilles de pêche françaises en Atlantique Nord-Est en 2024, les chercheurs de l'Institut Agro et du Muséum National d'Histoire Naturelle publient, en 2025, leurs résultats pour l'ensemble des flottilles françaises⁷. **Le bilan est accablant pour les arts traînants : 86% des captures issues de populations surexploitées sont le fait de grands chalutiers**. Chaque année, **les chalutiers de fond sont responsables d'une dégradation des fonds équivalente à 670 000 km²**. Pourtant, chaque coup de chalut qui épouse notre océan est subventionné

par l'argent public pendant que la petite pêche côtière, plus respectueuse de l'environnement, pourvoyeuse d'emplois et implantée sur les territoires, se bat pour survivre. Ainsi, **les grands chaluts et sennes captent chaque année 70% des subventions, soit 135 millions d'euros**. Pourtant, les travaux des chercheurs montrent qu'en France, la petite pêche côtière, particulièrement les ligneurs et les caseyeurs, est performante sur tous les tableaux. **Elle crée jusqu'à dix fois plus d'emplois et de valeur ajoutée que les grands chalutiers**, tout en étant **3 à 4 fois moins émettrice de CO₂**.

La fin du chalutage est une évidence qui s'impose. Pour l'accompagner, les mêmes chercheurs **publient dans une seconde étude des résultats qui montrent que techniquement, un transfert des volumes réalisés par le chalut de fond vers des pratiques de pêche moins impactantes est possible**. La première étape présentée ici se concentre sur les chaluts de fond de moins de 40 mètres, avant d'être étendue à l'ensemble des chaluts.

Ces résultats inédits doivent servir d'ores et déjà aux décideurs publics à enclencher, du point de vue des politiques publiques, **la transition sociale-écologique du secteur**. Il faut, sans plus attendre, **accompagner les pêcheurs** vers une évolution de leurs pratiques, les former, les soutenir financièrement, leur donner des gages de sécurité ainsi que les moyens de pratiquer une pêche réellement durable, digne, qui empêche la destruction des écosystèmes et donne à nos enfants le droit de connaître un océan vivant plutôt que menaçant. **La responsabilité de la puissance publique doit être à la hauteur du défi social, économique, climatique et environnemental sans précédent auquel notre décennie fait face**.

⁴ Source : base de données FishStat (FAO) consultée en novembre 2024, <https://www.fao.org/fishery/fr/fishstat>

⁵ Myers, R. A., & Worm, B. (2003). Rapid worldwide depletion of predatory fish communities. *Nature*, 423(6937), 280-283.

⁶ 89% de notre consommation des produits de la mer (pêche et aquaculture) est importée. Source : FranceAgriMer, Chiffres clés des filières pêche et aquaculture en France, 2024

⁷ Sur la base de données du CSTEP, du CIEM, de l'ICCAT/IOTC et de l'Ifremer.

ANATOMIE DU CHALUT : UN FILET LOURD ET TRAÎNÉ POUR MAXIMISER LES CAPTURES

1. Plus qu'un filet, une famille d'engins créés pour maximiser les prises

Le chalutage est une pratique qui consiste à utiliser un « chalut », **un filet de forme conique lesté et traîné pour capturer un maximum de poissons.** Il s'implante dès le 14^{ème} siècle en Europe et équipe des navires en bois, pourvus de voiles ou de rames, qui opèrent proche du rivage. Au cours du temps et sous l'impulsion de la révolution industrielle, le chalut (le filet) et les chalutiers (navires équipés du chalut) ont connu des évolutions et ramifications qui leur ont permis de **s'imposer dans le paysage halieutique européen**, si bien qu'aujourd'hui le chalutage englobe plusieurs techniques de pêche spécifiques, **faisant du « chalut » une famille⁸.**

Le **chalut de fond**, est un filet de forme conique lesté et traîné sur le plancher océanique, emportant toute la faune et la flore sur son passage. Il est utilisé pour capturer les espèces qui vivent sur le fond des océans⁹, sans permettre de sélectivité quant à l'espèce pêchée ou à la taille et la maturité sexuelle. Son frère, le **chalut pélagique**, évolue en pleine eau et chasse sur des kilomètres les espèces qui vivent en banc.

Toutes ces techniques peuvent être amplifiées par l'utilisation de **chaluts "jumeaux"**¹⁰ (deux chaluts trainés derrière un navire) ou de **chaluts "bœufs"**¹¹ (un chalut trainé par deux navires), multipliant ainsi la capacité à capturer les poissons, mais aussi l'impact sur les écosystèmes marins.

⁸ Bearzi, G., Bonizzoni, S., & Reeves, R. R. (2024). *The trawl supremacy: Hegemony of destructive bottom trawl fisheries and some of the management solutions*. OceanCare. https://www.oceanicare.org/wp-content/uploads/2024/10/TrawlSupremacy_Report_OceanCare_2024.pdf

⁹ Le chalut de fond. Site Web de l'IFREMER. <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Chalut-de-fond>

¹⁰ Un chalutier peut remorquer deux chaluts à l'aide d'un gréement spécial ; on parle alors de chaluts jumeaux.

¹¹ Un chalut peut être remorqué par deux navires, on parle de chalut-bœuf.

Les différentes techniques et pratiques derrière le terme de « chalutage »

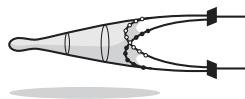
CRITÈRES

1 Profondeur

Le chalut (filet) peut être trainé dans le fond (chalut de fond) ou dans la colonne d'eau (chalut pélagique).



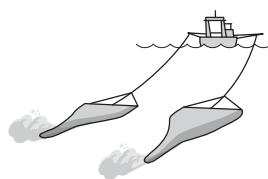
Chalut de fond



Chalut pélagique

2 Ouverture du chalut

Afin de maximiser l'ouverture du chalut, il est possible d'utiliser des « panneaux », des « perches » ou encore de remorquer le filet à deux navires.



Chalut à perche



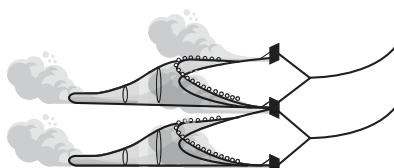
Chalut à « panneaux »



**Chalut en bœuf
(2 navires)**

3 Nombre de chaluts

Un navire peut utiliser jusqu'à deux chaluts.



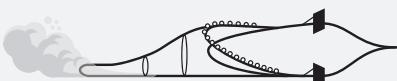
Chaluts jumeaux

ARTS DORMANTS



Les « **arts dormants** » (ou « passifs ») sont les maîtres du camouflage et de la patience. **Lignes**, **filets** et **casiers** attendent tranquillement que les poissons curieux ou distraits viennent s'y aventurer. Ce sont les poissons et autres crustacés qui viennent se piéger dans l'engin de pêche.

ARTS TRAÎNANTS



À l'opposé, les « **arts traînants** » (ou « actifs ») sont, comme leur nom l'indique, traînés derrière un (ou deux) navire. **Chaluts** et **sennes** pourchassent activement leur proie. Une partie de cache-cache sous-marin, où le poisson n'a clairement pas l'avantage, notamment depuis l'apparition des sonars et autres moyens de détection ou d'agréguations des bancs de poissons. La chasse devient une cueillette... et les dommages collatéraux sont nombreux.

2. Le chalutage, une pratique redoutable et redoutée dès le 14^{ème} siècle

Dès le 14^{ème} siècle, le chalut est un **engin que l'on craint** pour ses capacités hautement destructrices. En 1376, une **pétition adressée par des communautés de pêcheurs elles-mêmes** au roi Édouard III d'Angleterre dénonce déjà les ravages du «wondryechau», ancêtre du chalut moderne¹². En France, l'édit d'Henri III de 1584 marque la première tentative de réglementation de la pêche maritime. Cet **édit prévoit en particulier l'interdiction des « dreige », filets de pêche traînantes** accusés de détruire les fonds marins¹³. C'est, selon le biologiste marin Callum Roberts, «la première révolution du chalutage»¹⁴ et le début, y compris chez les pêcheurs, d'une longue bataille opposant d'un côté, les partisans du progrès, et de l'autre les précurseurs d'une approche écologique de la pêche, prudente, précautionneuse et responsable quant à l'exploitation des ressources marines.



Le Cap-Fagnet I, chalutier Fécamois construit en 1920.

En France, **plusieurs ordonnances royales interdiront les arts traînantes**, jusqu'à 1852 où ils sont finalement autorisés. En 1863, une commission royale est nommée pour se saisir des problèmes posés par ces pratiques. En l'absence d'expertise scientifique en son sein, elle tire les mauvaises conclusions de l'enquête et autorise une « liberté totale de pêcher », manquant ainsi une opportunité historique de préserver les océans. Par la suite, **l'avènement du moteur à vapeur, avec la révolution industrielle, provoque une explosion de la flotte chalutière**, inaugurant ce que Callum Roberts appelle la «deuxième révolution du chalutage»¹⁵. En 1880, l'Angleterre déploie des chalutiers à vapeur autour des îles britanniques «faisant subir à l'océan ce que nous avions déjà fait subir à la terre avec la chasse et l'agriculture»¹⁶. **Les ressources s'épuisent et les navires se déplacent** en mer du Nord et en Atlantique Nord. Une étude scientifique estime qu'entre 1880 et 1912, **la pression de pêche est multipliée par sept en Europe** et qu'à effort de pêche constant, **les captures des chalutiers opérant dans les eaux britanniques ont chuté de 94% depuis 1890, témoignant de l'épuisement des fonds marins britanniques**. Des milliers de pêcheurs s'opposent à l'essor du chalutage provoquant des troubles en Angleterre et en Irlande¹⁷.

¹² Bearzi, G., Bonizzoni, S., & Reeves, R. R. (2024). *The trawl supremacy: Hegemony of destructive bottom trawl fisheries and some of the management solutions*. OceanCare. https://www.oceanicare.org/wp-content/uploads/2024/10/TrawlSupremacy_Report_OceanCare_2024.pdf

¹³ Grancher, R. (2017). À qui appartiennent les poissons ? Réflexions sur la généalogie du droit de pêcher en mer dans la France d'Ancien Régime. Dans C. Cérino, B. Michon, & É. Saunier (Eds.), *La pêche : regards croisés* (pp. 101-114). PURH. <https://hal.science/hal-01888691f>

¹⁴ Roberts, C. (2007). *The unnatural history of the sea*. Island Press/Shearwater Books.

¹⁵ Roberts, C. (2007). *The unnatural history of the sea*. Island Press/Shearwater Books.

¹⁶ Cury, P., & Pauly, D. (2013). *Mange tes méduses ! Réconcilier les cycles de la vie et la flèche du temps*. Éditions Odile Jacob. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-08/010059313.pdf

¹⁷ Roberts, C. (2007). *The unnatural history of the sea*. Island Press/Shearwater Books.

L'INDUSTRIALISATION DU CHALUT : UNE DÉFORESTATION À GRANDE ÉCHELLE

1. La course aux volumes a bénéficié aux chaluts et à l'industrie...

A la fin de la seconde guerre mondiale, les États européens, dont la France, se retrouvent avec des flottes et des infrastructures de pêche dévastées (dès 1939, les bateaux utiles aux opérations ont été réquisitionnés contre une indemnité), des circuits commerciaux perturbés et une pénurie générale de nourriture pour la population¹⁸. La restauration rapide de l'industrie de capture et de transformation du poisson devient une nécessité absolue¹⁹ tant pour une question de puissance maritime que pour répondre à la crise du ravitaillement²⁰. Autre motivation à l'industrialisation de la flotte : dans un contexte de surpêche déjà documenté, les États anticipent l'instauration future de quotas et se lancent dans une course frénétique aux antériorités de pêche ; ils savent que les pays pêchant le plus se verront attribuer des quotas plus importants à l'avenir²¹. La France, tout comme le reste des États européens, s'engage dans le développement d'une flotte industrielle. Comme le souligne l'historien de

l'environnement Fabien Locher, cet investissement est donc un choix, que le niveau d'implication de l'État dans les dédommagements post guerres aux grands armateurs confirme²². A l'opposé, jusque dans les années soixante-dix, la pêche artisanale n'a pas bénéficié d'aides publiques dans la politique de reconstruction et de modernisation de la flotte²³.

Dès 1945, 143 nouveaux chalutiers sont commandés²⁴. En parallèle, des comités locaux et un comité central des pêches maritimes (CCPM) sont créés²⁵. Des plans quinquennaux sont mis en place avec des objectifs explicites en termes de tonnage de la flotte et de masse de poisson à capturer²⁶ de manière à favoriser la filière industrielle. Et pour cause : le secteur est représenté par un petit groupe d'entreprises de pêche relativement homogènes dont les dirigeants aisés peuvent parler sur un pied d'égalité avec les hauts fonctionnaires du gouvernement contrairement aux pêcheurs artisans dont la dispersion géographique et la structure fragmentée entravent leur capacité à proposer des choix clairs et consensuelle²⁷. L'apparition

¹⁸ Mesnil, B. (2008). Public-aided crises in the French fishing sector. *Ocean & Coastal Management*, 51(10), 689-700. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0964569108000720>

¹⁹ Idem

²⁰ Locher, F. (2022). Reconstruire la pêche française. État, écologie et modernisation (1939-1958). *Le Mouvement social*, 278(1), 73-88. <https://shs.hal.science/halshs-03925528/>

²¹ Gascuel, D. (2019). Pour une révolution dans la mer: de la surpêche à la résilience. Éditions Actes Sud.

²² Locher, F. (2022). Reconstruire la pêche française. État, écologie et modernisation (1939-1958). *Le Mouvement social*, 278(1), 73-88. <https://shs.hal.science/halshs-03925528/>

²³ Guillotreau, P. (éd.). (2008). *Mare economicum* (1-). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.53781>

²⁴ Locher, F. (2022). Reconstruire la pêche française. État, écologie et modernisation (1939-1958). *Le Mouvement social*, 278(1), 73-88. <https://shs.hal.science/halshs-03925528/>

²⁵ Éric Meuriot. Ifremer (1986). La flotte de pêche Française de 1945 à 1983 : Politiques et réalités. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00489/60092/63439.pdf>

²⁶ Idem

²⁷ Idem

des moteurs diesel, des coques en acier, puis de l'appareillage électronique rend les navires de pêche considérablement plus puissants et les débuts du traitement et conditionnement du poisson à bord, permettent des marées plus longues et plus efficaces. Les sennes et les chaluts se démocratisent, remplaçant progressivement les arts dormants dans le paysage halieutique européen²⁸. Dans les années 1970, la « troisième révolution du chalutage » est la dernière phase qui s'ouvre²⁹ : le chalut descend à des centaines de mètres de profondeur pour exploiter des espèces encore largement inconnues de la science.

Malgré les évidences, les États européens, n'ont cessé d'organiser et de soutenir le développement d'une flotte industrielle en suivant un objectif d'efficacité et de productivité (capturer un maximum de volume en un temps record). En France entre 1950 et 1990 la puissance motrice totale de la flotte explose : elle est multipliée par six, passant d'environ 200 000 kW à près de 1 200 000 kW³⁰. Les navires de moins de 16 mètres sont les grands perdants de ce « choc de modernisation » : des années 1950 aux années 1970, on constate une diminution progressive de leur effort de pêche³¹. Au centre de ce choc de modernisation, les marins-pêcheurs qui étaient 70 000 en 1950 ne sont plus que 35 000 en 1970³². Dans la période de l'après-guerre, le développement de ce nouveau modèle industriel entraîne une augmentation sans précédent des captures avec un pic atteint en 1968 pour la France et en 1974 pour l'Europe³³.

Comme les autres secteurs, la filière de la pêche tire profit de l'avènement de la société de consommation et de la multiplication des super puis hyper-marchés dont le nombre sera multiplié par trois en Europe entre 1975 et 1991. La grande distribution devient un débouché essentiel pour les produits transformés des industriels du secteur et bouleverse les pratiques de consommation dès les années 1970. Alors que les citadins consacrent moins de temps à la préparation des repas, les critères de prix et de praticité deviennent essentiels lors de l'achat de produits de la mer. Les consommateurs préféreront les produits sans arrêtes, déjà découpés, faciles à transporter, conserver et cuisiner. En particulier la consommation de produits de la mer préparés explose. En 1980, les Français en mangent 2,5 fois plus qu'en 1960, et en 1990 4,2 fois plus. Et ce alors que la consommation de produits frais de la pêche demeure stable³⁴. L'apparition des navires industriels chalutiers congélateurs, puis surgélateurs, ainsi que le développement de la filière du froid à terre contribuent à cette transformation inédite de la consommation. Le poisson frais et réfrigéré, jusqu'alors principalement consommé dans les régions côtières³⁵, devient accessible plus loin des côtes.

²⁸ Gascuel, D. (2024). Technologie des engins et méthodes de pêche. Partie 1 - Un rapide survol de l'histoire des engins de pêche. Pôle halieutique, L'Institut Agro Rennes.

²⁹ Roberts, C. (2007). *The unnatural history of the sea*. Island Press/Shearwater Books.

³⁰ Mesnil, B. (2008). Public-aided crises in the French fishing sector. *Ocean & Coastal Management*, 51(10), 689-700. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0964569108000720>

³¹ Source : données Sea Around Us, consultées en novembre 2024 en ligne au lien suivant : <http://www.searroundus.org/data/#/fishing-entity-effort/58?chart=catch-chart&dimension=length&measure=effort&limit=10>

³² Le Bras, Q., Gascuel, D., Quemper, F., & Levrel, H. (2024). *Transition et adaptation, analyse des modalités du changement de pratiques des acteurs de la pêche professionnelle*. Rapport du programme TRANSPECHE : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 54, 40 p. <https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/adaptation.pdf>

³³ Source : base de données FishStat (FAO) consultée en novembre 2024, <https://www.fao.org/fishery/fr/fishstat>

³⁴ Monceau, C., Blanche-Barbat, E., & Echampe, J. (2002). *La consommation alimentaire depuis quarante ans. De plus en plus de produits élaborés*. INSEE première, 846, 1-4. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6po7o25j.pdf>

³⁵ Salembien, E. (1959). *La consommation de poisson en France*. CREDOC. <https://www.credoc.fr/publications/revue-consommation-la-consommation-de-poisson-en-france>



Image : BLOOM



Image : Pierre Gleizes, 2013

La flotte française intègre des chalutiers de taille allant de moins de 12 mètres jusqu'à 88 mètres. Ici, deux chalutiers industriels : le Jean Claude Coulon II, chalutier de fond de 46 mètres de long (en bas) et le Scombrus, chalutier pélagique de 81 mètres (en haut).

2. au détriment des populations de poissons et des écosystèmes

Pourtant à partir des années 1970 la « production » stagne. Dès le début des années 1960, la flotte industrielle française fait face à une forte chute des rendements de la pêche au hareng et au merlu, deux de ses espèces-phares³⁶. En fait, le développement de ce nouveau modèle industriel a entraîné une chute sans précédent de la ressource dans les eaux européennes. Paradoxalement, alors que la biomasse des poissons s'effondre, la pression de pêche continue de s'intensifier et conduit à une situation de surpêche. Les « captures par unité d'effort » (CPUE), indicateurs clefs de cette surexploitation, n'ont cessé de diminuer depuis 1950³⁷. Cela témoigne de la pression croissante exercée par les pêcheries sur les ressources halieutiques, notamment dans les eaux où opère la flotte européenne.

Le résultat est cruel : en 2010 il était 5 fois plus difficile de pêcher du poisson qu'en 1950³⁸. Comme le souligne Didier Gascuel, c'est « Comme si l'on mettait dans la mer des bateaux chargés de pêcher, puis qu'on en rajoutait d'autres chargés de détruire une partie de la production. Comme si les pêcheurs travaillaient une partie de l'année pour gagner leur vie, puis rajoutaient des jours de travail supplémentaires consacrés à détruire une partie de leur revenu »³⁹. Cette analogie met en lumière l'absurdité d'un système qui déploie des moyens considérables pour capturer toujours moins de poissons, tout en causant des dommages irréversibles à l'écosystème marin.

L'ampleur de cette dévastation est stupéfiante : dans le Golfe de Gascogne et la mer Celtique, l'abondance de la ressource halieutique a été divisée par 5 voire 6 entre 1950 et 2005⁴⁰. Ce déclin a bouleversé l'ensemble du réseau trophique, simplifiant dangereusement les écosystèmes marins. La conséquence est une perte continue de productivité, de stabilité et de résilience à tous les niveaux⁴¹. En Atlantique Nord-Est, la composition des débarquements témoigne de cette dégradation : les tailles des captures diminuent, tout comme le niveau trophique des individus pêchés⁴². Les grandes espèces démersales de haut niveau trophique à longue durée de vie ont été décimées et remplacées par des espèces de bas niveau trophique, plus petites et à courte durée de vie⁴³. La morue par exemple (qui a été pendant des siècles le prédateur dominant de tout l'Atlantique Nord et qui est à la base des plus importantes pêches européennes) a régressé à un point tel qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une espèce très secondaire qui ne joue quasiment plus aucun rôle, ni dans le fonctionnement des écosystèmes, ni dans l'économie des pêches.

L'année 1983 marque un tournant décisif avec l'instauration de la Politique Commune de la Pêche (PCP) qui vise tout à la fois deux objectifs contradictoires : enrayer la raréfaction des populations de poisson, tout en maintenant une forte productivité⁴⁴.

³⁶ Locher, F. (2022). Reconstruire la pêche française. État, écologie et modernisation (1939-1958). *Le Mouvement social*, 278(1), 73-88.

³⁷ Rousseau, Y., Watson, R. A., Blanchard, J. L., & Fulton, E. A. (2019). Evolution of global marine fishing fleets and the response of fished resources. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 116(25), 12238-12243. <https://doi.org/10.1073/pnas.1820344116>

³⁸ Idem

³⁹ Gascuel, D. (2023). *La pêche écologie : Manifeste pour une pêche véritablement durable*. Quae.

⁴⁰ Guénette, S., & Gascuel, D. (2012). Shifting baselines in European fisheries: the case of the Celtic Sea and Bay of Biscay. *Ocean & Coastal Management*, 70, 10-21. Actualisée en 2021 par Hernvann et Gascuel. <https://hal.science/hal-00840405/>

⁴¹ Worm, B., et al. (2006). Impacts of biodiversity loss on ocean ecosystem services. *Science*, 314(5800), 787-790. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1132294>

⁴² Gascuel, D., et al. (2014). Fishing impact and environmental status in European seas: A diagnosis from stock assessments and ecosystem indicators. *Ocean and Coastal Management*, 102, 3-14. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/faf.12090>

⁴³ Sea Around Us, catches by functional groups in the water of FAO area 27, données consultées en novembre 2024. <https://www.searounds.org/>

⁴⁴ Guillotreau, P. (Éd.). (2008). *Mare economicum*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.53781>.

3. Malgré la Politique Commune des Pêches, la surpêche n'a pas pris fin

Pendant deux décennies et jusqu'à 2013, les réglementations de la PCP sont restées cruellement insuffisantes. Les quotas de pêche initialement non contraignants n'ont pas permis la reconstitution des populations. La réforme de 2002, intégrant un volet environnemental et des quotas plus stricts⁴⁵, n'a été qu'un pansement sur une plaie béante. Le problème fondamental persiste : une répartition des quotas profondément déséquilibrée et inéquitable concentre les droits de pêche entre les mains d'une poignée d'industriels aux pratiques destructrices pour l'environnement.

En 2013, la révision de la PCP fait un pas en avant dans la conservation de la ressource et promet une répartition des quotas basée sur des « critères transparents et objectifs », prenant en compte les « aspects environnementaux, sociaux et économiques ». C'est : « l'article 17 »⁴⁶ de la PCP. Pourtant, dans les faits, la distribution des quotas reste ancrée sur les antériorités de captures⁴⁷ : les navires ayant le plus exploité les ressources par le passé se voient octroyer le plus de droits pour continuer à le faire à l'avenir. Cette même année, sous la pression des scientifiques et des ONG, l'Union Européenne adopte une norme de gestion de la ressource ; la gestion au « Rendement Maximum Durable » (RMD). Cet indicateur fait référence à la plus grande capture qui peut être prélevée sur un stock de

poissons à long terme sans en provoquer le futur déclin⁴⁸. Alors que 90% des stocks halieutiques en Atlantique Nord-Est étaient encore surexploités en 1990, l'adoption du RMD en Europe constitue un indéniable progrès. Pourtant, il reste encore largement insuffisant : en 2022, 41% des stocks en mer du Nord et 62% en Méditerranée sont toujours surexploités⁴⁹, alors que l'objectif fixé par la PCP était que la biomasse de 100% des stocks halieutiques soit maintenue au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le RMD en 2020⁵⁰.

Mais surtout, ce que la plupart des acteurs appellent aujourd'hui la « pêche durable » et qui n'est en réalité rien d'autre que la gestion au RMD, apparaît comme une norme productiviste, basée sur la maximisation de la production naturelle tirée de l'écosystème⁵¹ à la limite de la surexploitation. En pratique, cette approche vise à appliquer un effort de pêche pour maintenir la population exploitée à son état le plus productif. Or, cet état correspond à une biomasse réduite à un tiers de son niveau d'abondance originel. Autrement dit, la gestion au RMD, norme de gestion des pêches en Europe, intègre une très forte diminution de la ressource⁵². Cette norme ne devrait pas être une cible, mais au mieux une limite absolue, à ne surtout pas dépasser. Enfin, son grand problème est justement qu'elle ne regarde que les « stocks », c'est-à-dire qu'elle regarde espèce par espèce la santé des populations sans prendre en compte, ni les interactions entre espèces, ni les impacts des engins sur les fonds marins, ni les captures de juvéniles ou d'espèces sensibles, ni finalement la santé globale de l'écosystème.

⁴⁵ Guillotreau, P. (Éd.). (2008). *Mare economicum*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.53781>.

⁴⁶ Parlement européen et Conseil de l'Union Européenne. (2013). Règlement (UE) no 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche. Journal officiel de l'Union Européenne, L354, 22-61. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:354:0022:0061:fr:PDF>

⁴⁷ Seas at Risk. (2024). Allocating fishing opportunities with environmental, social, and economic criteria in mind: Examples from the EU Member States. https://seas-at-risk.org/wp-content/uploads/2024/02/2024_Fisheries_Allocation-report_final-w-charts-and-changes.pdf

⁴⁸ FAO. (2021). Commerce des produits de la pêche : Durabilité de la pêche, capacité de pêche, et pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INNDR). Dossier de la FAO sur les politiques commerciales. FAO. [https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/ebecao6a-f276-4454-b72c-4025aafb6c2/content#:-text=L&0%20rendement%20maximal%20durable%20\(RMD,%C3%A0%20la%20classification%20des%20stocks](https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/ebecao6a-f276-4454-b72c-4025aafb6c2/content#:-text=L&0%20rendement%20maximal%20durable%20(RMD,%C3%A0%20la%20classification%20des%20stocks)

⁴⁹ Gascuel, D. (2022). Bilan 2022 de l'état des stocks halieutiques en Europe : La surpêche recule, mais reste forte. Note D. Gascuel d'après le rapport CSTEP, avril 2022. https://halieutique.institut-agro.fr/files/images/actualites/2022_Gascuel_Bilan_CSTEP_Etat_des_stocks_europe%C3%A9ens_La%20surexploitation_recule.pdf

⁵⁰ Union Européenne. (2013). Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant des règles relatives à la politique de la pêche commune et modifiant certains règlements. Journal officiel de l'Union Européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1380>

⁵¹ Gascuel, D. (2023). La pêche écologie : Manifeste pour une pêche véritablement durable. Quae.

⁵² Idem.

C'est en définitive une approche dite « monospécifique », considérée par de nombreux scientifiques comme très insuffisante et dépassée.

Paradoxalement, la PCP a renforcé le modèle industriel de la pêche en privilégiant la réduction de la flottille plutôt que la limitation de la capacité de pêche, **avec des conséquences dévastatrices non seulement sur les écosystèmes mais également sur l'emploi.**

Neuf ans après sa création, la PCP a connu **sa première réforme axée sur la réduction de la surcapacité de la flotte européenne**. Les plans d'orientation pluriannuels (POP, dits plans de sortie de flotte) sont devenus l'élément clef de cette politique structurelle. En 2004, ces plans ont été renforcés et un changement majeur est intervenu avec la suppression des aides publiques au renouvellement des flottilles, qui constituaient jusqu'alors le poste principal des dépenses publiques en faveur du secteur⁵³. **Les navires partent progressivement à la casse et la capacité de la flotte de pêche européenne diminue tant en tonnage qu'en puissance motrice**⁵⁴. Les **petits navires qui disposaient de peu de quotas** ont été les premiers concernés par les départs à la casse. **Proportionnellement, ce sont les navires hauturiers** qui ont le plus souffert des plans de sortie de flotte, avec une réduction de 23% des navires de 12 à 25 mètres⁵⁵.

La réduction du nombre de navires côtiers et hauturiers (en faveur de navires plus puissants utilisant des engins hautement destructeurs comme le chalut et la senne qui dominent désormais les captures) s'est accompagnée, mécaniquement, d'une **diminution de l'emploi**. Les 35 000 marins-pêcheurs qui restaient en 1970 ne sont plus que 9 537 en 2020⁵⁶. **En France, depuis 1993, 1005 navires de moins de 12 mètres ont été démantelés contre 611 de plus de 12 mètres**⁵⁷. Cette évolution illustre l'échec d'une politique qui, sous couvert de préservation des ressources, **a sacrifié l'emploi local et durable** au profit d'une industrialisation excessive et écologiquement désastreuse de la pêche européenne.

⁵³ Perraudet, Y., & Proutière-Maulion, G. (2008). Chapitre 1. Les politiques des pêches et de l'aquaculture en France et en Europe. In P. Guillotreau (Éd.), *Mare economicum*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.53792>.

⁵⁴ La politique commune de la pêche en chiffres. Données statistiques de base — Édition 2022. Disponible sur le site de l'Office des publications de l'Union Européenne : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/c2f39f4a-29a2-11ed-975d-01aa75ed71a1>

⁵⁵ Idem

⁵⁶ Le Bras, Q., Gascuel, D., Quemper, F., & Levrel, H. (2024). *Transition et adaptation, analyse des modalités du changement de pratiques des acteurs de la pêche professionnelle. Rapport du programme TRANSPECHE : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'institut Agro, n° 54). L'institut Agro. <https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/adaptation.pdf>

⁵⁷ Données des listes des bénéficiaires des fonds européens depuis 1994 (IFOP à FEAMP).

LE CHALUT ET LA PÊCHE INDUSTRIELLE OMNIPRÉSENTS DANS NOS ASSIETTES

1. Les arts traînents dominent volumes et quotas

Selon les données du Comité Scientifique, Technique et Economique des Pêches (CSTEP), entre 2017 et 2021, la flotte française (6 200 navires en activité) est largement dominée, dans les volumes pêchés, par deux catégories de navires. D'un côté, **en termes de taille : les navires industriels** (plus de 25 mètres), qui **représentent 3,4% de la flotte totalisent près de la moitié des débarquements.** De l'autre côté, en termes d'engin de pêche principal : **63,1% des volumes sont pêchés par un chalut ou une senne, toutes tailles confondues.**

En nombre de navires pourtant, ces chaluts et sennes ne représentent que 13,6% des navires. A l'opposé, la petite **pêche côtière aux arts dormants représente 74,3% de la flotte nationale pour seulement 10,6% des volumes⁵⁸.** Ce chiffre ne s'explique pas seulement par une question de « capacité » mais également par une question de « possibilité », c'est-à-dire par une **absence de droits de pêche.**

Un siècle d'industrialisation de la flotte et de la filière de la pêche en France en l'absence de mesure contraignante sur l'application de critères sociaux et environnementaux, ont finalement conduit à la **captation des quotas de pêche par des navires industriels**, toujours plus

puissants. Par exemple, selon l'arrêté du 31 mars 2023 portant sur la répartition de certains quotas de pêche accordés à la France pour l'année 2023, le FROM NORD, une organisation de producteurs dominée par neuf navires industriels appartenant à des entreprises à capitaux néerlandais, **se voit attribuer la quasi-totalité des quotas français pour des espèces pêchées au chalut pélagique** (98,6% pour le hareng, 100% pour le merlan bleu). Au total, le FROM Nord obtient plus de 117 000 tonnes de quotas pour ses 155 navires adhérents alors que l'organisation « les Pêcheurs Normands » n'en reçoit que 6 500 tonnes, toutes espèces confondues, à partager entre ses 220 navires adhérents⁵⁹.

En France, parmi les 47 bateaux détenus à plus de 10% par des capitaux étrangers, 27 sont des bateaux de plus de 40 mètres, soit deux tiers des navires de cette catégorie⁶⁰. Ce phénomène vise à contourner le principe de stabilité relative des quotas entre États membres. Ses impacts sont multiples : ce phénomène engendre une concurrence accrue pour les droits de pêche, favorise un emploi non local, et entraîne une perte d'accès à la production pour les filières aval nationales au profit de filières étrangères. Par ailleurs, il provoque une diminution de l'activité portuaire locale et affaiblit la gouvernance ainsi que le contrôle des pêches.

⁵⁸ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

⁵⁹ Source issue de l'arrêté de répartition des quotas du 31 mars 2023. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047406237#:<:text=Notice%20%3A%20le%20pr%C3%A9sent%20arr%C3%A9%C3%A0A%20%C3%A9%20%20%C3%A9gtabilit%C3%A9%20d%C3%A9barquement%20relatives%20au%20chinchard>.

⁶⁰ Assemblée nationale. (2019). *Rapport d'information à l'Assemblée nationale déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la pêche* (Rapport n° 2293, déposé le mercredi 9 octobre 2019).

2. Les importations et la délocalisation des flottes homogénéisent nos assiettes

Les importations et la délocalisation des flottes européennes (grâce aux accords internationaux en matière de pêche⁶¹) stimulées par les industriels et permises par l'Union Européenne, **participent inévitablement au phénomène « d'exotisation » et d'industrialisation des assiettes.** Aujourd'hui, 70% des produits de la mer consommés en France sont importés⁶². C'est le cas notamment des **espèces tropicales ou issues de l'élevage** (thon albacore et listao principalement, saumon ou crevettes tropicales). Ces espèces occupent désormais une place centrale dans notre consommation⁶³, remplaçant la variété locale initialement proposée par les pêcheurs artisans. Par conséquent, l'argument selon lequel la disparition du chalut remettrait en cause notre souveraineté alimentaire ne tient pas : **nous sommes déjà dans une situation de dépendance majeure aux importations.**

Le régime alimentaire français est révélateur : sur une consommation moyenne annuelle de 30,4 kg de produits aquatiques par personne, **les espèces dominantes sont le thon** (4,7 kg), le **saumon** (4,4 kg), le **cabillaud** (2,3 kg), le **lieu d'Alaska** (2,2 kg), les **moules** (2,1 kg) et les **crevettes** (1,5 kg)⁶⁴. À l'exception des moules, toutes ces espèces sont majoritairement issues de l'importation⁶⁵.

Parmi elles, **le cabillaud est principalement pêché par du chalut de fond**, le lieu d'Alaska pêché au chalut pélagique et les crevettes tropicales sont majoritairement issues de l'aquaculture.



Image : Bloomberg, 2024

Symbol de l'industrialisation des pêches, le navire-usine chalutier pélagique Annelies Ilona est capable de pêcher 400 tonnes de poissons en une journée pour fabriquer du surimi. La Compagnie des Pêches Saint-Malo a investi 15 millions d'euros pour installer son usine de pâte de poisson à bord.

Par ailleurs, **ces produits sont aisément absorbés par la grande distribution qui détient 64% du marché des produits frais** contre 6% seulement pour les poissonneries indépendantes⁶⁶. Or, le modèle économique des grandes et moyennes surfaces (GMS) favorise massivement le chalutage, méthode de pêche destructrice mais capable de fournir des volumes importants et réguliers. Une étude de cas sur Carrefour, l'un des dix plus grands détaillants alimentaires mondiaux, **révèle que « le chalut de fond est probablement le principal engin de pêche pour les espèces sauvages vendues par Carrefour en France** (jusqu'à 30% des volumes d'espèces identifiées)⁶⁷.

⁶¹ Plus de 20% des poissons capturés par les navires de pêche de l'UE proviennent de zones maritimes ne relevant pas de la juridiction de l'un des États membres de l'UE. Afin de pouvoir pêcher en dehors de ses eaux, l'UE collabore avec des partenaires internationaux au moyen d'accords internationaux qu'elle signe avec eux. Ces accords fixent les règles d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources halieutiques pour lesquelles l'UE ne dispose pas de droits exclusifs. Source : Conseil de l'Union Européenne. (s.d.). *International agreements on fisheries*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/international-agreements-on-fisheries/>

⁶² FranceAgriMer. (2023). *Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France. Données 2023*. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/74190/document/BIL-MER-2024-CHIFFRES-CLES-2023.pdf?version=3>

⁶³ Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche. (2023). *La politique commune de la pêche en chiffres : Données statistiques de base : édition 2022*. Office des publications de l'Union Européenne. <https://data.europa.eu/doi/10.2771/30774>

⁶⁴ FranceAgriMer. (2023). *Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France. Données 2023*. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/74190/document/BIL-MER-2024-CHIFFRES-CLES-2023.pdf?version=3>

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Mosnier, F. (2022). Pour la grande distribution, améliorer la santé des océans est une bonne affaire : Une étude de cas sur Carrefour. *Planet Tracker*. https://new.planet-tracker.org/wp-content/uploads/2022/07/Carrefour-report_French.pdf

Par leur accès privilégié au consommateur, les GMS imposent à leurs fournisseurs leurs contraintes de praticité et façonnent ainsi l'ensemble du système productif. Elles imposent une régularité des approvisionnements en volume et en espèces et répercutent les exigences de prix des consommateurs sur les mareyeurs⁶⁸. Les pêcheurs artisans, dont l'offre est sujette à l'irrégularité et imprévisibilité sont en difficulté pour répondre à cette demande standardisée.

Paradoxalement, malgré la promesse initiale de fournir à toutes et tous un poisson bon marché, la mainmise des industriels s'est accompagnée d'une forte hausse des prix. En effet, depuis 1996, les produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA) sont les denrées alimentaires dont les prix ont le plus augmenté en France après les fruits⁶⁹.

En ce sens, une organisation de la déchalutisation (à commencer par une sortie de flotte des chalutiers de fond de moins de 40 mètres), à volumes constants, telle qu'étudiée actuellement par les chercheurs de L'Institut Agro et du Muséum National d'Histoire Naturelle, n'aurait pas d'impact sur la balance commerciale française des produits de la mer, déjà en très net déficit. En parallèle, si la transition doit se faire à volumes constants pour les ressources halieutiques capturées par notre flotte, c'est bien la consommation de produits issus de l'importation que nous devons réduire, dans une optique de diversification de la consommation, de souveraineté alimentaire et de réduction de nos impacts environnementaux, y compris en dehors des eaux européennes.

⁶⁸ Debril, T. (2000). Mareyage et grande distribution : une double médiation sur le marché du poisson. *Sociologie du travail*, 42(3). <https://journals.openedition.org/sdt/3693?lang=en>

⁶⁹ Eurostat. (n.d.). *Harmonized index of consumer prices (HICP) - All items, annual data*. Données consultées en ligne le 22 octobre 2024 à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/prc_hicp_aind/default/table?lang=en&category=prc.prc_hicp

LA DESTRUCTION DU VIVANT ET DES FINANCES PUBLIQUES, EN HÉRITAGE

In fine, le chalut **s'est installé dans le paysage halieutique**, dans une logique de «course aux volumes» en un temps record. Pourtant, l'évaluation des performances environnementales, sociales et économiques des flottilles de pêche françaises de L'Institut Agro actualisée pour toute la France en 2025⁷⁰ montre qu'aujourd'hui **la pêche au chalut et la pêche industrielle ont la pire des empreintes sur l'ensemble des dimensions**⁷¹.



Les différentes flottilles de pêche françaises ont été évaluées par les chercheurs selon 10 indicateurs, 5 indicateurs environnementaux et 5 indicateurs socio-économiques.

1. Une empreinte forte sur le vivant et le climat



Surexploitation de la ressource et capture des juvéniles

Malgré la réduction de la flotte européenne dans les années 1980 et les tentatives de protection des populations de poissons, **l'épuisement des ressources marines persiste**⁷² et chacune des flottilles de pêche contribue à ce phénomène de surexploitation. Selon Quemper et al. (2025), en France, **toutes flottilles confondues, les débarquements issus de stocks surexploités sont estimés entre 140 000 et 170 000 tonnes**, avec une estimation moyenne de presque 160 000 tonnes, ce qui représente 34% des débarquements totaux hors algues. **Le chalut tient une responsabilité majeure dans cette surexploitation. Les chalutiers et sennes pélagiques de plus de 12 mètres sont responsables de la moitié (50%) de cette surexploitation**, en particulier : le thon Albacore de l'Océan Indien, le merlan bleu de l'Atlantique ou encore la sardine. **Les chalutiers de fond de plus de 12 mètres sont eux responsables de 36% de cette surexploitation.** Au total, les chaluts et sennes de plus de 12 mètres cumulent **86% de l'empreinte** (pour

⁷⁰ Les analyses de l'évaluation des chercheurs portent sur l'ensemble des flottilles sous pavillon français, en activité au cours de la période 2017-2021. Ceci inclut principalement les flottilles basées en métropole et opérant soit dans l'Atlantique Nord-Est soit en Méditerranée et les flottilles thonières tropicales.

⁷¹ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

⁷² Rousseau, Y., Watson, R. A., Blanchard, J. L., & Fulton, E. A. (2019). Evolution of global marine fishing fleets and the response of fished resources. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 116(25), 12238-12243. <https://doi.org/10.1073/pnas.1820344116>

64% des captures) ! Selon les chercheurs « la situation apparaît dramatique en Méditerranée, où les stocks sont dans un état particulièrement dégradé ».

Par ailleurs, la très mauvaise sélectivité des chaluts empêche le renouvellement des populations, selon les chercheurs toujours, en Atlantique Nord-Est, environ 70% des poissons juvéniles pêchés le sont par un chalut ou une senne. Les chalutiers et senneurs de fond sont les plus gros contributeurs aux captures de juvéniles (41% du total)⁷³.



En France, les chalutiers sont responsables de la capture de 86% des ressources surexploitées.

Outre ces résultats, dans l'UE, les chalutiers sont par ailleurs responsables de la quasi-totalité (93,2%) des rejets déclarés⁷⁴. Pour trois espèces ciblées par un chalut de fond, 144 espèces sont en moyenne capturées⁷⁵. Plus alarmant encore, certaines flottilles, comme les chalutiers de fond de moins de 18 mètres opérant en Manche Ouest, rejettent plus de la moitié (67,9%) de leurs captures en poids⁷⁶ et ce malgré l'obligation de débarquement mise en œuvre depuis 2019.

Concernant les captures accidentelles d'espèces sensibles comme les oiseaux et les mammifères, qui n'ont rien à faire dans les filets de pêche, l'analyse des chercheurs⁷⁷ montre que l'empreinte des chaluts est faible. Effectivement, 90% des captures accidentelles sont réalisées par les arts dormants, essentiellement les filets.



Contribution au réchauffement climatique

La pêche, tous engins confondus, est à l'origine de 4% des rejets mondiaux de gaz à effet de serre (GES) liés à l'alimentation, soit 150 millions de tonnes de CO₂ pour la pêche destinée à la consommation humaine⁷⁸. Ces émissions varient considérablement selon la technique de pêche utilisée et incluent principalement un seul poste d'émission : la consommation de carburant.

Selon Quemper et al. (2025), l'ensemble des chaluts de plus de 12 mètres est à l'origine de la plus grande part des émissions de CO₂ liées à cette consommation de gasoil. Ils représentent 710 kt d'équivalent CO₂, soit 72% des émissions totales pour 57% de la production. Rapporté au kilo pêché, ce sont toujours les chaluts de fond qui émettent le plus (émissions supérieures à 2kg et jusqu'à 8 kg éq-CO₂ par kg pêché en Méditerranée). Les autres flottilles, comme les dormants, émettent entre 1 et 2,5 kg éq-CO₂ par kilo pêché. En somme, les chaluts de fond émettent 2 à 3 fois plus de CO₂ par tonne pêchée que les autres flottilles.

⁷³ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

⁷⁴ Seas at Risk & Oceana. (2022). Exploring alternatives to Europe's bottom trawl fishing gears. https://seas-at-risk.org/wp-content/uploads/2022/09/SAR_Report_V9.pdf

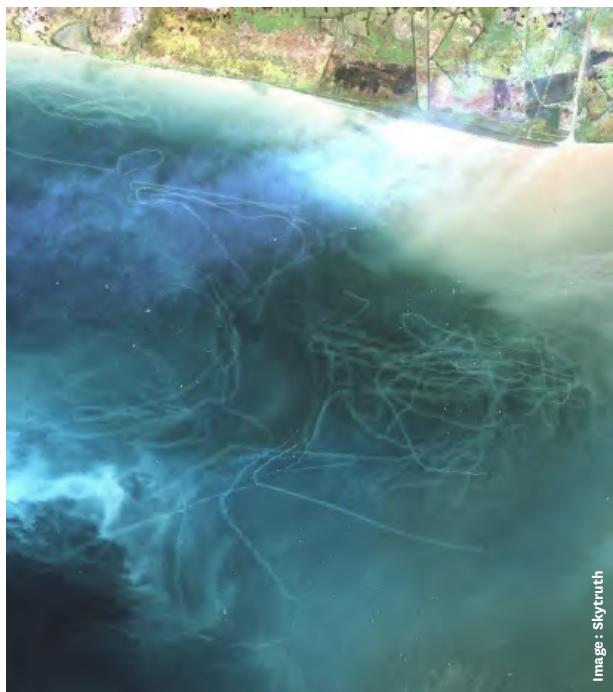
⁷⁵ Fauconnet, L., Badts, V., Biseau, A., Diméet, J., Dintheer, C., Dubé, B., Gaudou, O., Lorance, P., Messannot, C., Nikolic, N., Peronnet, I., Reecht, Y., Rochet, M.-J., & Tétard, A. (2011). Observations à bord des navires de pêche. Bilan de l'échantillonnage 2010. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16490/16058.pdf>

⁷⁶ Cloatre, T., Scavinner, M., Sagan, J., Dubroca, L., & Billet, N. (2022). Captures et rejets des métiers de pêche français. Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2020. ObsMer. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00772/88406/>

⁷⁷ Pour cette empreinte, les thoniers tropicaux ne sont pas inclus par manque de données.

⁷⁸ Données pour l'année 2011. Source : Parker, R. W. R., Blanchard, J. L., Gardner, C., et al. (2018). Consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre des pêcheries mondiales. *Nature Climate Change*, 8, 333–337. <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0117-x>

Afin de sortir d'une logique essentiellement basée sur les « volumes », les chercheurs proposent une autre lecture, complémentaire, de la responsabilité des différents navires dans les émissions de CO₂. Rapportés à l'emploi par exemple, quatre flottilles de chalutiers industriels présentent des émissions supérieures à 340 t d'éq-CO₂ par ETP et allant jusqu'à plus de 450 dans le cas des chaluts de fonds méditerranéens. **C'est 4 à 5 fois plus que les flottilles utilisant des engins passifs⁷⁹.**



Nuages de sédiments remontés par les passages des chalutiers de fond visibles sur les images satellites, ici dans le golfe du Mexique, à titre d'illustration du phénomène.

Ces chiffres, déjà alarmants, sous-estiment encore l'impact réel du chalutage en occultant un facteur aggravant: **le relargage du CO₂ piégé dans les sédiments remués sous l'effet du passage du chalutage de fond.** Sous l'effet du chalutage, le CO₂ stocké et minéralisé dans les fonds marins est libéré du sédiment et se retrouve en partie dans l'atmosphère, s'ajoutant aux gaz à effet de serre déjà présents. **Selon une étude publiée en 2023, c'est 60% de ce carbone extrait des sédiments qui rejoindrait l'atmosphère en l'espace de sept à neuf ans⁸⁰.** Cette menace silencieuse pour l'équilibre climatique global a des répercussions dévastatrices sur le Système Terre. Le chalutage est, à ces différents égards, souvent présenté comme une « bombe climatique ».

⁷⁹ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'institut Agro, n° 56). L'institut Agro.

⁸⁰ Sala, E., Mayorga, J., Bradley, D. et al. Protecting the global ocean for biodiversity, food and climate. *Nature* 592, 397–402 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03371-z>



Destruction des fonds marins

Le secteur chalutier tente d'établir un mythe selon lequel le chalut laisserait les fonds marins indemnes⁸¹. Les faits prouvent le contraire : **un seul passage de chalut de fond tue systématiquement entre 20 et 50% des invertébrés présents** sur la zone chalutée⁸². En raclant, arrachant et broyant la faune et la flore marines, cette technique transforme des écosystèmes complexes en déserts biologiques. **Si la destruction des récifs coralliens est bien visible à l'œil nu, l'impact sur les fonds sablo-vaseux, bien que moins apparent, est tout aussi dévastateur.** Dans ces écosystèmes, la perception de la biodiversité est inversée : les animaux sont microscopiques et vivent enfouis dans les sédiments. On y trouve des mollusques, des crustacés, des vers, des éponges, etc⁸³. Toute cette faune participe notamment à la bioturbation du matériel sédimentaire, à la filtration de l'eau et à la minéralisation du carbone organique. Elle est surtout à la base des chaînes alimentaires et joue donc un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes marins, et plus spécifiquement pour tous les poissons de fond. **Le chalutage de fond est ainsi un facteur essentiel de l'appauvrissement global de l'océan et de sa perte de productivité.**

En France, en moyenne, selon les chercheurs de L'Institut Agro, **les chalutiers de fond sont responsables**

d'une abrasion des fonds équivalente à près de 670 000 km² par an⁸⁴. C'est comme si chaque année, ils anéantissaient un peu plus que la superficie de la France métropolitaine, de la Suisse et de la Belgique ! Selon les chercheurs, si on rapporte cette abrasion des fonds aux volumes débarqués ou à l'emploi embarqué : les chaluts démersaux ont une responsabilité très forte. En Atlantique, les chalutiers de moins de 18 mètres ont une empreinte particulièrement élevée (9 km² abrasés par tonne pêchée), en Méditerranée, ce sont les chalutiers de fond industriels qui présentent les valeurs les plus élevées (6 km² abrasés par tonne pêchée).

Bien que les chaluts de fond soient les principaux destructeurs des fonds marins, **les chaluts pélagiques ont également un impact significatif et souvent sous-estimé sur les fonds marins**, comme le montre une étude de Marissa Wilson (2023) sur les pêcheries de colin en Alaska. Dans les zones de faible profondeur, leurs immenses filets atteignant plusieurs dizaines de mètres de hauteur et peuvent racler le fond marin lorsqu'ils se remplissent de poissons⁸⁵.

Ces résultats soulignent la **nécessité d'une approche de précaution dans la gestion des pêches**. La difficulté d'obtenir des données fiables sur les écosystèmes océaniques renforce l'urgence d'adopter des mesures de protection plus strictes pour préserver la biodiversité marine et l'intégrité des fonds océaniques.

⁸¹ A titre d'exemple, le 9 avril 2023 sur le plateau de France Info, François-Xavier Bellamy, eurodéputé et Vice-Président des Républicains, affirme que le chalutage en Europe « ne racle pas les fonds en détruisant la nature comme voudraient nous faire croire certaines ONG ».

⁸² Bearzi, G., Bonizzoni, S., & Reeves, R. R. (2024). *The trawl supremacy: Hegemony of destructive bottom trawl fisheries and some of the management solutions*. OceanCare. https://www.oceancare.org/wp-content/uploads/2024/10/TrawlSupremacy_Report_OceanCare_2024.pdf

⁸³ Tudela, S., & Sacchi, J. (2003). *Projet pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité dans la Région Méditerranéenne. Impacts des pratiques de pêche en Méditerranée : Impact sur les espèces et les habitats sensibles, solutions techniques et recommandations*. Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées. https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_spabio/dtfr.pdf

⁸⁴ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

⁸⁵ Une étude présentée au conseil de gestion des pêches du Pacifique Nord révèle que dans la plus pêcherie du colin d'Alaska, les chaluts pélagiques entrent en contact avec le fond marin 40 à 80% du temps en moyenne, atteignant parfois 100% pour les navires-usines. Source : Wilson, M. (2023). *The myth of "mid-water" in the Alaska Pollock fishery. Conserve Fish*. <https://conservefish.org/2023/12/14/the-myth-of-mid-water-in-the-alaska-pollock-fishery/>



Fausse bonne idée : Les nouvelles technologies ne sont pas des solutions miracles.

Depuis quelques années, des « innovations » technologiques sont en développement. Parmi elles :

- **Les moteurs à hydrogène**, présentés comme la solution pour réduire les émissions de CO₂ du secteur⁸⁶.
- **Le chalut « intelligent »**, censé améliorer la faible sélectivité des engins de pêche grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle⁸⁷.

Ces innovations technologiques sont loin de résoudre l'intégralité des enjeux écologiques, sociaux et économiques du modèle de pêche industriel actuel.

C'est le cas par exemple des **moteurs à hydrogène**. Les émissions de CO₂ du secteur de la pêche sont issues d'une multitude de postes (matériaux, gaz réfrigérants, processus d'assemblage pour la construction des navires, carburant, re-suspension des sédiments...). En agissant sur l'énergie auxiliaire à bord ou sur le moyen de propulsion, **l'hydrogène ne résout qu'une petite partie de l'empreinte carbone du secteur**.

De plus, aujourd'hui, **99% de la production d'hydrogène mondiale est de l'hydrogène « gris »** (et non « vert ») dont la production est émettrice en GES⁸⁸. Par ailleurs, à ce jour, le déploiement de ces technologies est extrêmement complexe à l'échelle du secteur tant en termes de coûts financiers que de normes pratiques, liées à l'ancienneté des navires de la flotte européenne⁸⁹. Si des moteurs à hydrogène vert parvenaient, une fois la technologique mature, à réduire une partie de l'empreinte carbone du secteur, **ce type de pari technologique relève pour l'instant de la chimère**. Par ailleurs, dans tous les cas, **il ne résout pas le problème physique du chalut qui reste un engin lourd prévu pour capturer un maximum de ressources en un temps record. Il ne résout pas non plus les impacts écologiques du chalutage** sur les structures biogéniques et la santé des animaux marins.

⁸⁶ Groizeleau, V. (2019). Efinor : Cap sur le premier bateau de pêche français propulsé à l'hydrogène. *Mer et Marine*. <https://www.meretmarine.com/fr/peche/efinor-cap-sur-le-premier-bateau-de-peche-francais-propulse-a-l-hydrogene>

⁸⁷ France Filière Pêche. (n.d.). *Game of Trawls : L'intelligence artificielle au service d'une pêche durable au chalut*. <https://www.francefilierepeche.fr/projets/game-of-trawls-intelligence-artificielle-chalut-peche-durable/>

⁸⁸ Fouché, L. (2023). *Hydrogène gris : fabrication, usages et perspectives*. Publié le 21/02/2023, mis à jour le 20/11/2023 par Laurie Fouché. Article disponible sur le site web de choisir.com, <https://www.choisir.com/energie/articles/91671/hydrogene-gris-fabrication-usages-et-perspectives>

⁸⁹ Comité économique et social européen. (2023). *Décarbonation de la flotte française. Avis exploratoire à la demande de la présidence espagnole*. <https://lemarin.ouest-france.fr/sites/default/files/2023/07/19/eesc-2023-01572-00-00-ac-tra-fr.pdf>

2. Les grands chalutiers sont dénués d'avenir social et économique

Les grands chaluts, déjà tristement célèbres pour leur impact dévastateur sur les écosystèmes marins, révèlent également une **réalité économique et sociale alarmante**. A l'opposé de la petite pêche côtière, y compris des petits chalutiers, **les géants de la pêche industrielle s'avèrent être de piètres créateurs d'emplois et de richesse**, remettant en question leur prétendue efficacité économique.

Quemper et al. (2025) rappellent qu' « en pêche, la production totale n'est pas seulement déterminée par la productivité du système de production (lié à la puissance de la flottille notamment), mais aussi à celle de la nature. (...) Il nous semble aujourd'hui important de **questionner l'exploitation par les pêcheries de ces capacités productives de la nature à l'aune de plusieurs indicateurs socioéconomiques, et non plus simplement des volumes débarqués par flottilles**. C'est en effet en analysant les effets sur l'emploi tout autant que la dépendance aux subventions que l'on pourra comprendre comment ce secteur peut contribuer à maintenir une population active dans les territoires côtiers mais aussi à être résiliente face à des crises économiques conjoncturelles touchant par exemple au prix du gasoil »⁹⁰.



Une rentabilité qui dépend directement des subventions

Les navires de plus de 12 mètres aux arts traînants sont les **principaux bénéficiaires des subventions publiques**, constituées des subventions d'exploitation et du montant des exonérations de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, la TICPE. Selon Quemper et al. (2025), **les chalutiers captent 70% des subventions publiques**, soit 135 millions d'euros d'aides en moyenne par an. Par kilo pêché, se sont les chaluts et sennes de fond de plus de 12 mètres qui concentrent ces aides (1 kg de ressources pêchées est subventionné à hauteur de 40 à 80 cts d'euros contre 20 à 50 cts pour les arts dormants)⁹¹. **La raison est simple: le carburant représente un poste de dépense majeur pour ces navires**, en raison de leur taille, de la distance parcourue pour pêcher au large et de la puissance nécessaire pour traîner leurs engins.

Dans le même temps, **ces flottilles sont aussi les moins rentables par kilo pêché et par euro de capital investi**, en effet : ce sont des navires imposants et dotés d'engins très coûteux contrairement aux arts dormants.

La rentabilité (calculée à partir de l'excédent brut d'exploitation des flottilles) présente la capacité d'une exploitation à dégager des surplus financiers, pouvant être ensuite utilisés pour investir dans le renouvellement du capital permettant à l'activité de se maintenir, voire de croître. Selon les chercheurs, « si on s'intéresse à la part des subventions dans la valeur ajoutée et la rentabilité d'une flottille, on identifie clairement que **la très grande majorité des chaluts et sennes pélagiques de plus de 24 mètres**⁹² ainsi que des chaluts et sennes de fond

⁹⁰ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

⁹¹ Idem

⁹² Exception faite des thoniers senneurs méditerranéens.

de plus de 12 mètres, ont une rentabilité qui dépend directement des aides publiques ».

Les subventions publiques contribuent donc à maintenir artificiellement un modèle économique structurellement non viable et à le faire prospérer en « récompensant les flottilles qui génèrent le plus gros coût écologique, que ce soit pour la biodiversité ou pour le climat, mais aussi celles qui créent le moins d'emplois et de richesse en France »⁹³.

Ces résultats corroborent d'autres études qui mettent en évidence l'importance de la détaxe sur le gasoil pour les trois segments de pêche : côtière, hauturière et distante⁹⁴. **Si la détaxe sur le gasoil venait à être supprimée, la pêche industrielle européenne dans son ensemble deviendrait non rentable** (du fait de l'augmentation du prix du carburant de l'ordre de 70%). **La pêche côtière verrait sa marge opérationnelle diminuer de près de 50% mais resterait, elle, économiquement viable.** En revanche, Les pêches hauturières et lointaines verraient leurs marges opérationnelles s'effondrer rendant leur activité largement non rentable.



La faible création d'emplois et de richesse pour la société

L'évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises révèle que **les chalutiers de fonds et thoniers-senneurs tropicaux de plus de 40 mètres créent jusqu'à 10 fois moins d'emplois pour 1000 tonnes pêchées**⁹⁵. Pour 1000 tonnes pêchées (entre 20 et 40 ETP), ce sont les flottilles utilisant les arts dormants, toutes tailles de navires confondues, qui génèrent le plus d'emplois. **Ils peuvent créer jusqu'à deux fois plus d'emplois que les chalutiers côtiers.** Ces derniers sont, rapporté au tonnage, les seconds pourvoyeurs d'emplois (25 ETP). Cependant, leur performance écologique reste désastreuse. Une transition des chaluts côtiers vers les arts dormants permettrait de maintenir les emplois tout en améliorant significativement l'impact environnemental de la flotte de pêche française.

S'agissant des coûts salariaux annuels, ces derniers s'étendent de 42k€ pour les arts dormants à 122 k€ par pêcheur pour les senneurs méditerranéens, avec un coût moyen d'environ 72k€ par marin. Les arts dormants présentent des charges salariales qui s'étendent de 40k€ à 70k€ par marin qu'ils soient pratiqués en méditerranée ou en atlantique, ce qui est donc un peu moins élevé que la moyenne. **A l'exception des flottilles thonières, les niveaux de salaire sont relativement resserrés.**

La création de valeur ajoutée (c'est-à-dire la valeur des débarquements moins le coût de la consommation intermédiaire comme le gasoil, le remplacement des petits équipements et l'entretien des navires) est

⁹³ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

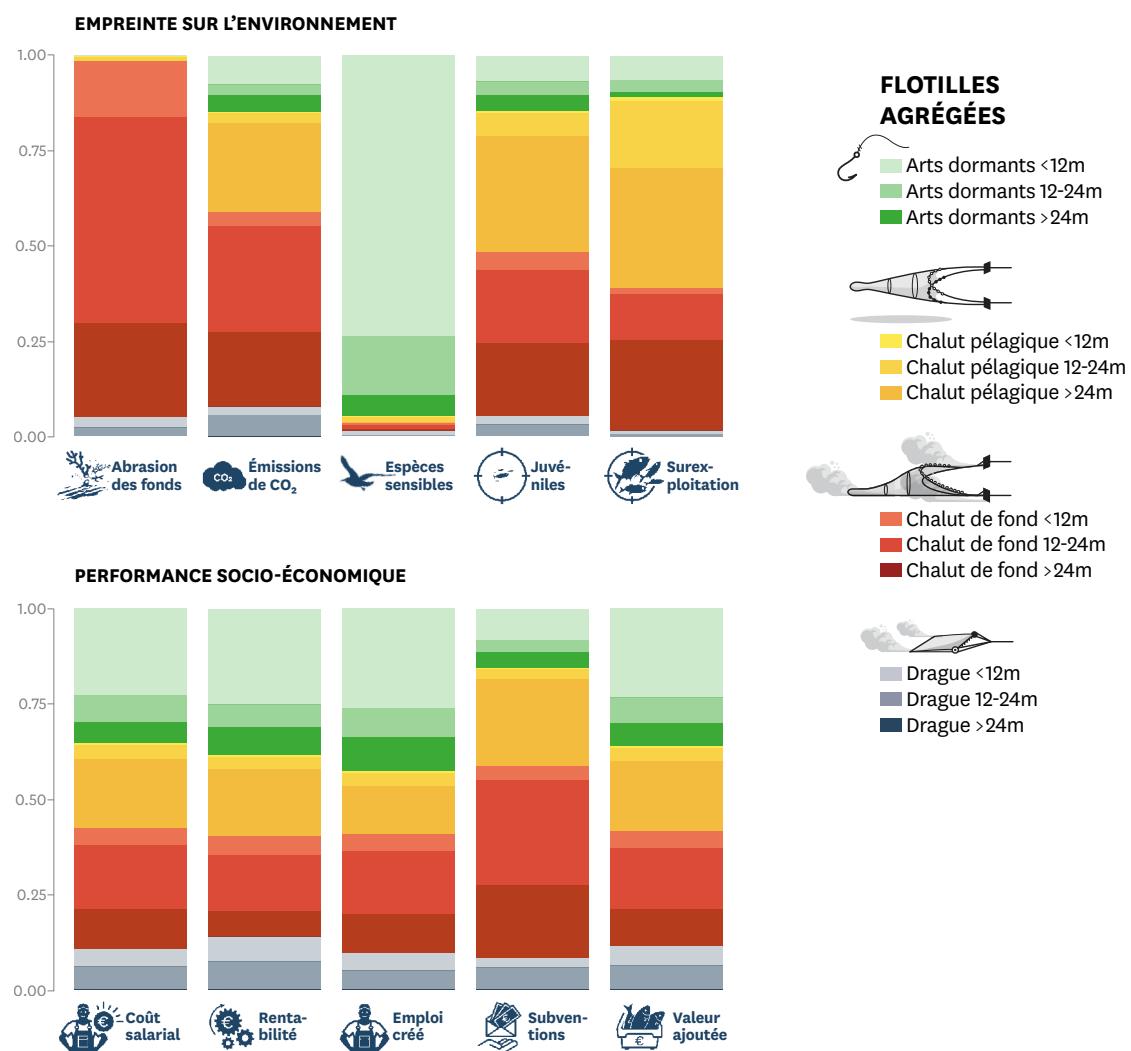
⁹⁴ Dentes De Carvalho Gaspar, N., & Guillen Garcia, J. (2021). *Economic impact of eliminating the fuel tax exemption in the EU fishing fleet*. Joint Research Centre. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC123645>

⁹⁵ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

également essentielle pour déterminer la bonne « santé » économique des flottilles. Selon Quemper et al. (2025), les chalutiers pélagiques industriels de plus de 40 mètres créent 3 à 4 fois moins de valeur ajoutée par tonne de poissons débarqués⁹⁶ que les arts dormants côtiers.

Ces derniers atteignent près de 4 500€/t (voire 9 000€/t en Méditerranée) contre entre 300€/t et 1000€/t pour les chalutiers pélagiques industriels. Selon les chercheurs, « cela tient en grande partie à la valeur marchande des espèces ciblées par ces flottilles mais aussi à la qualité des produits pêchés avec différents engins. Ainsi, un bar de ligne pêché par un côtier est vendu beaucoup plus cher qu'un bar pêché au chalut »⁹⁷.

Bilan des indicateurs représentant les empreintes environnementales et sociale-économiques des principales flottilles de pêche (bilan France)



⁹⁶ Selon Quemper et al (2025) il existe une exception cependant : les flottilles industrielles méditerranéennes ciblant le thon rouge (10 000 €/T), ils forment un groupe de flottille bien à part de par une exploitation d'une seule espèce à très forte valeur ajoutée.

⁹⁷ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut Agro, n° 56). L'Institut Agro.

PÊCHER AUTREMENT : S'AFFRANCHIR DU CHALUT ET RENDRE LEUR PLACE AUX CASIERS, LIGNES ET FILETS

Le modèle du chalutage est à l'agonie. Ses captures sont en forte régression depuis 15 ans, et les navires concernés par les derniers plans de sorties de flotte sont majoritairement des chalutiers. **Sans une gestion réfléchie, la « déchalutisation » se poursuivra de manière chaotique menaçant in fine l'ensemble de la filière, et aggravant de manière désastreuse des phénomènes déjà en cours comme l'effondrement du système des criées, l'explosion des importations ou encore l'épuisement de certaines populations de poissons, mollusques ou crustacés.**

Le moment est venu de **transformer cette crise en opportunité**, de réinventer notre rapport à l'océan et de forger un avenir durable pour la pêche française. Les chercheurs de L'Institut Agro et du Muséum National d'Histoire Naturelle apportent une brique de plus dans les fondations de la transition du secteur en étudiant la façon d'organiser cette déchalutisation, à commencer par les chaluts de fond de moins de 40 mètres. Ils démontrent que **pêcher autrement est techniquement possible**.

Leurs travaux font l'objet d'une note scientifique publiée par L'Institut Agro (Romain Mouillard et Didier Gascuel) et dont les principaux résultats sont présentés ci-après.

1. Méthodologie sur la « transférabilité » des captures

L'approche des chercheurs vise à simuler un remplacement des chalutiers et senneurs démersaux⁹⁸ de moins de 40 mètres et un transfert de leurs captures à des alternatives plus durables : les engins dormants, regroupant les filets, les lignes et les casiers. Pour rappel, les chercheurs montrent que ces techniques ont une responsabilité quasi nulle en matière de destruction des habitats de fond, elles émettent 3 à 4 fois moins de CO₂ que les chalutiers de fond, sont plus sélectives et surexploite bien moins la ressource. En outre, elles créent 2 à 3 fois plus d'emplois que les chalutiers de plus de 12 mètres et jusqu'à 4 fois plus de valeur ajoutée que les chalutiers industriels (plus de 24 mètres).



Navires caseyeurs à Boulogne-sur-Mer.

Image: BLOOM, 2024

⁹⁸ On comprend ici les chaluts de fond à panneaux, chaluts bœufs de fond, chaluts jumeaux à panneaux, chaluts à perche et sennes danoises.

Leur méthodologie repose sur deux principes fondamentaux : le maintien des volumes de production et le transfert des captures uniquement entre navires de même classe de taille. Cette hypothèse de maintien des volumes de la pêche française, n'est en rien incompatible avec un objectif de diminution des importations. En effet, la consommation française en produits issus de la pêche s'établit à 24 kg par personne par an, ce qui est très au-dessus de la moyenne mondiale, et est à 70% issue de l'importation. **Le transfert des captures entre navires de la même classe de taille vise à éviter un scénario de report massif de l'effort de pêche sur la bande côtière.** Pour chaque espèce, les volumes capturés par les chaluts et sennes de fond sont classés en trois catégories plus ou moins faciles à transférer vers des engins dormants, c'est-à-dire s'il est possible ou non, pour ces derniers, de les pêcher.

Les captures d'une espèce donnée sont dites :

1. « **Facilement transférables** » lorsqu'elles sont également débarquées, de manière significative, par des navires de même classe de taille utilisant des arts dormants et qui ont déjà les droits de pêche sur l'espèce considérée. A titre d'exemple, selon les chercheurs, « les baudroies capturées par les chalutiers de 18-24 mètres sont facilement transférables aux arts dormants, puisque les fileyeurs de 18-24 mètres en capturent déjà de manière significative (plus de 100 tonnes et/ou plus de 10% des débarquements de baudroie par les 18-24 mètres) ».

2. « **Potentiellement transférables** » si elles sont débarquées par des navires d'une autre classe de taille utilisant des arts dormants. Par exemple, « la seiche commune capturée par les chalutiers de 18-24 mètres est classée « potentiellement transférable » vers les caseyeurs et fileyeurs de 18-24 mètres car ces navires pratiquent déjà des métiers adaptés à la seiche mais surtout qu'on observe que des caseyeurs plus petits, (inférieurs à 18 mètres) capturent déjà cette espèce de manière significative ». Les chercheurs considèrent également comme « **potentiellement transférables aux engins dormants** » les captures d'une espèce qui n'est pas exploitée de manière significative avec des engins dormants en France, mais qui l'est dans un ou plusieurs autres pays européens.

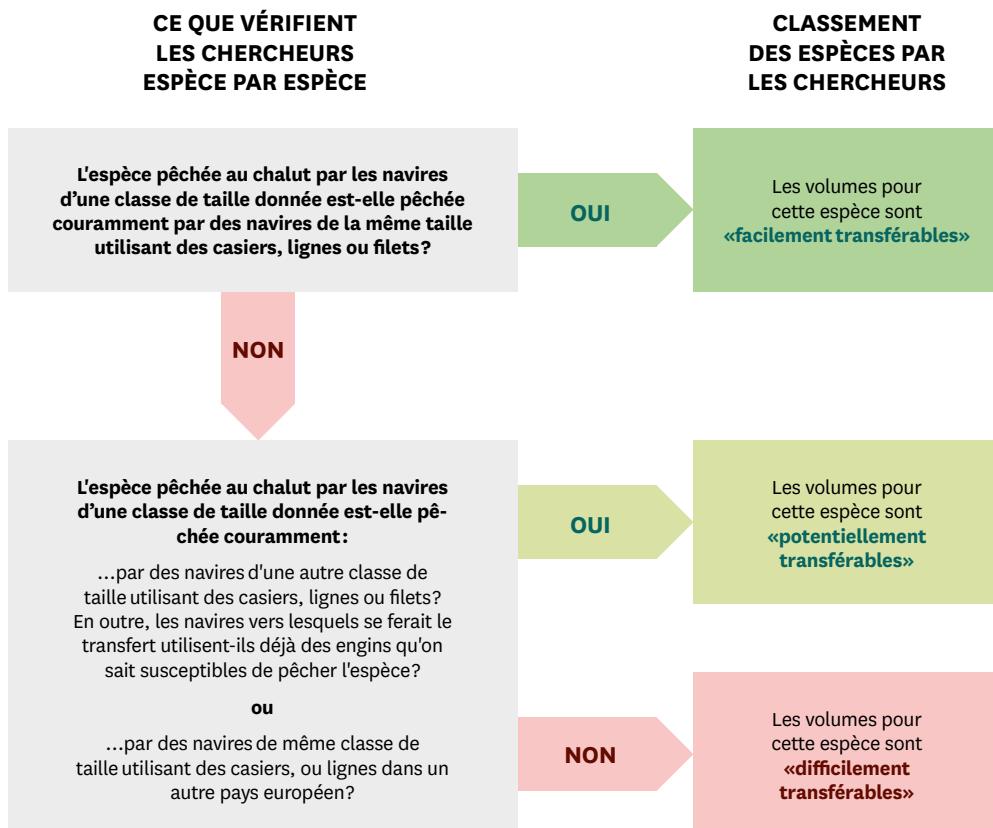
3. « **Difficilement transférables** » lorsque les captures ne peuvent techniquement pas être redirigées vers des engins dormants car elles ne répondent pas aux critères évoqués plus haut.

Dans leurs travaux futurs, les scientifiques simuleront l'impact de la mise en place de ces scénarios sur les empreintes environnementales et les indicateurs socio-économiques présentés dans leurs précédents travaux⁹⁹. Ils simuleront également, dans un second temps, la transition des chalutiers de fond de plus de 40 mètres, à ce stade non inclus dans l'approche puisqu'il n'existe pas actuellement de navires de taille équivalente utilisant des engins dormants.

⁹⁹ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2024). Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro, n° 55). L'Institut Agro. <https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/performances.pdf>

Méthodologie des chercheurs pour déterminer le potentiel de "transférabilité" de chacune des espèces pêchées au chalut de fond

sur des navires de moins de 40 mètres vers des navires de même classe de taille utilisant des casiers, lignes et filets.



2. Résultats : s'affranchir du chalut est possible. Un premier pas vers une «déchalutisation» progressive et accompagnée

Une révolution halieutique est à notre portée : les chercheurs montrent que 85% des captures des chalutiers de fond de moins de 40 mètres, pourraient être transférées vers des techniques dites passives.

Sur les 94 280 tonnes capturées annuellement par les sennes et chaluts démersaux (navires de moins de 40 mètres) :

- **36 700 tonnes (39%) sont facilement transférables aux arts dormants**, c'est le cas d'espèces emblématiques comme la baudroie, le merlu, la sole commune, le bar européen ou encore le congre européen.
- **43 300 tonnes (46%) sont potentiellement transférables aux arts dormants**, c'est le cas par exemple du merlan, de la seiche commune, du maquereau commun, de l'églefin ou encore de la langoustine.
- **14 280 tonnes (15%) sont difficilement transférables vers les arts dormants**. Pour certaines espèces concernées, les arts dormants restent néanmoins la seule alternative, c'est-à-dire

que seuls ces engins pourraient éventuellement les pêcher. Pour d'autres, les volumes seraient transférables à d'autres arts traînants.

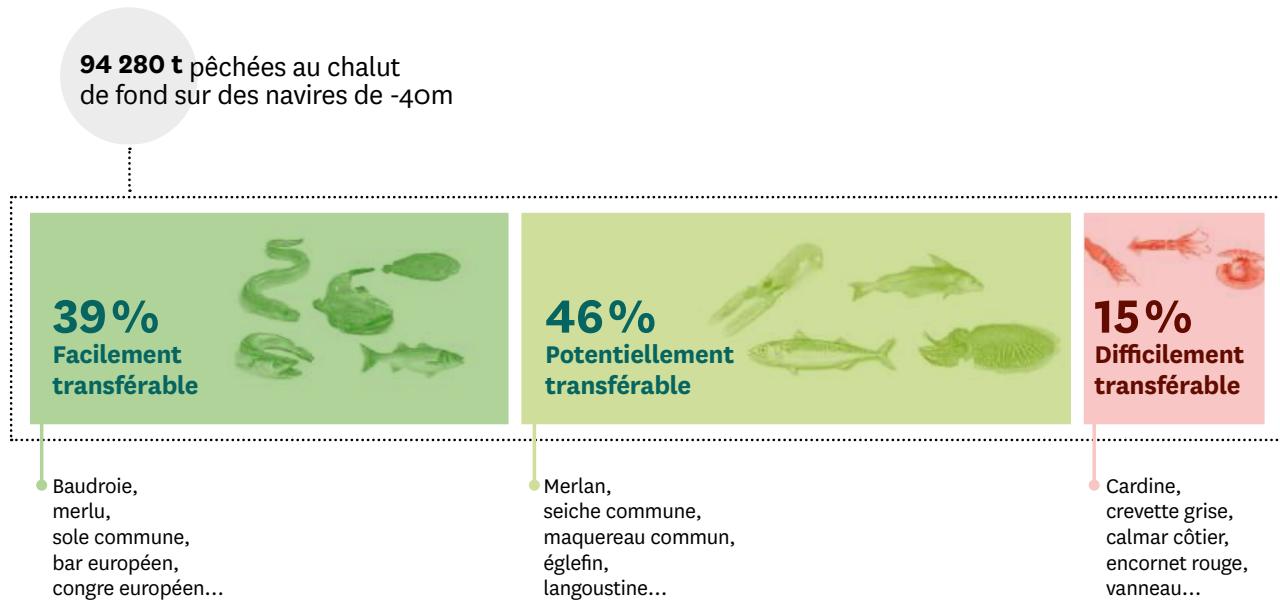
A court ou moyen terme, nous pourrions donc transférer 80 000 tonnes vers des casiers, lignes et filets, préservant ainsi nos fonds marins tout en maintenant notre production.

À plus long terme, c'est l'ensemble des captures aujourd'hui réalisées à la senne ou au chalut de fond qui pourrait suivre cette voie vertueuse.

Finalement, moins de 10 000 tonnes sur 94 278 résistent encore à cette transition vers les arts dormants, et ne pourraient être transférées que vers des dragues ou des chaluts pélagiques, c'est le cas des calamars côtiers, encornets rouges et vanneaux. Dans ce cas, BLOOM retient le principe suivant : **s'il n'est pas possible de pêcher ces espèces sans détruire l'écosystème, alors nous devrions accepter de cesser de les pêcher.**

Synthèse des résultats sur la transférabilité des captures des chaluts de fond vers les arts dormants

sur des navires de moins de 40 mètres.



3. Organiser la déchalutisation et emmener le secteur vers la « pêchécologie »

La capacité à pêcher autrement qu'avec des chalutiers, notamment de fond, est la pièce centrale de la problématique de transition sociale-écologique des pêches. La déchalutisation est un moyen d'atteindre une « pêchécologie » c'est-à-dire une pêche qui minimise son empreinte sur le vivant et le climat, tout en maximisant sa capacité à créer des emplois dans des conditions dignes. **Cette « déchalutisation », urgente, fonctionnera si les décideurs publics et les législateurs accompagnent cette transition, et répartissent notamment plus équitablement les quotas de pêche** pour les espèces qui pourraient être facilement capturées par des casiers, lignes et filets. Elle fonctionnera également si les décideurs accompagnent les pêcheuses et les pêcheurs chalutiers dans des reconversions pour pratiquer les arts dormants, leur permettant de continuer à pêcher, ou, à défaut mettent en place des systèmes de dédommagement ou de retraite anticipée. **Un accompagnement des chantiers navals pour la reconversion des navires et la création de nouvelles unités aux arts dormants est essentiel.** L'ensemble des moyens de cette déchalutisation doivent être organisés en concertation avec les professionnels de la pêche.

Cette déchalutisation est essentielle au regard des dommages inégalés qu'occasionnent encore ces navires, mais elle ne peut fonctionner « seule » : d'autres leviers halieutiques doivent être mis en place pour entamer une véritable transition systémique du secteur. Ces solutions, à combiner entre elles, font actuellement l'objet de travaux scientifiques par le groupement de recherche sur la transition des pêches et concernent les aspects ci-dessous, essentiels pour aller vers une pêche vraiment durable.

Protéger les juvéniles pour reconstituer l'abondance des populations et la résilience des écosystèmes

La protection des juvéniles émerge comme un levier fondamental de cette stratégie globale. Comme l'explique Didier Gascuel : « *On peut pêcher tout autant qu'aujourd'hui, voire plus, avec beaucoup moins d'impacts sur l'abondance de chacune des espèces exploitées. Il suffit pour cela de ne pas capturer les poissons les plus jeunes. Dans la situation actuelle et pour la plupart des espèces, ils sont pêchés massivement, souvent dès l'âge de 1 ou 2 ans. Par conséquent, il ne reste quasiment plus de vieux poissons* »¹⁰⁰. Or, **les poissons grandissent et se reproduisent jusqu'à leur mort.** Déchalutiser et tout à la fois laisser les poissons vieillir et pondre des œufs en augmentant les tailles minimales à partir desquelles les pêcheurs auraient le droit de capturer chaque espèce, permettrait, à captures constantes de diminuer l'effort de pêche global des flottilles (les casiers, lignes, filets), c'est-à-dire de diminuer l'ensemble des pressions appliquées à l'écosystème marin pour y extraire de la ressource. **Les travaux en cours sur ce sujet promettent une augmentation significative de la biomasse,** bénéficiant à la fois aux écosystèmes marins et aux pêcheurs.

¹⁰⁰ Boye, E. (2025). *Il faut laisser vieillir les poissons pour sauver les écosystèmes marins. La Relève et la Peste.* <https://lareleveetlapeste.fr/il-faut-laisser-vieillir-les-poissons-pour-sauver-les-ecosystemes-marins/>

Sanctuariser la bande côtière pour les navires de moins de 25 mètres

A ce jour, rien n'empêche les navires de pêche de plus de 25 mètres de pratiquer leur activité dans la bande côtière des 12 milles nautiques, et ce alors même qu'ils sont conçus pour pêcher au large. En revanche, la petite pêche côtière, elle, occupe principalement cet espace pour son activité. Cette situation de « chevauchement » des activités de pêche est source de conflits autour de la ressource côtière et contribue à la disparition de la petite pêche utilisant casiers, lignes et filets. Par extension, cette disparition des petits navires affaiblit le tissu local (emplois à quai, criées, poissonneries, etc.). **La pratique du chalutage sur des navires de plus de 25 mètres, si proche de la côte, met en péril cette zone qui sert de nourricerie mais aussi d'espace de reproduction cruciale pour les animaux marins.** Dans la mesure où ces zones proches du rivage sont déjà fragilisées par une multitude d'activités humaines et de pollutions terrestres, **il est devenu indispensable de protéger la bande côtière en interdisant la pêche aux navires de plus de 25 m dans les eaux territoriales des États membres de l'Union Européenne.**

Relocaliser la production en démantelant les géants industriels et empêchant la démesure

De manière générale, **le démantèlement des navires-usines à l'image du navire de l'enfer « l'Annelies Iléna », long de 145 mètres, est une évidence au regard du modèle sur lesquels reposent ces navires :** capturer un maximum de ressource en un temps record pour une transformation immédiate en produits de consommation de masse à l'image du surimi. Avec 36 navires de plus de 40 mètres dans sa flotte, la France joue aussi avec la démesure.

Pour rappel, selon les résultats des chercheurs¹⁰¹, les chalutiers de fond et senneurs français qui pêchent des thons tropicaux de plus de 40 mètres créent, pour 1000 tonnes pêchées, jusqu'à 10 fois moins d'emplois que les autres flottilles. En Atlantique, **les chalutiers de fonds français d'une taille supérieure à 40 m sont les principaux responsables de la surexploitation des stocks.** Enfin, si on rapporte les émissions de CO₂ des chalutiers industriels vis-à-vis de leur capacité à créer de l'emploi, ces derniers émettent 4 à 5 fois plus que la pêche utilisant des casiers, lignes et filets. En somme, **nombreux sont les indicateurs qui nous montrent que les navires de pêche au-delà de 40 mètres représentent un coût énorme pour notre société.** Des travaux complémentaires sont nécessaires pour **déterminer la taille limite à partir de laquelle ces navires géants présentent uniquement un coût pour la société.**

¹⁰¹ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'institut Agro, n° 56). L'institut Agro.

Établir des aires marines véritablement protégées

Les **aires marines protégées (AMP)** sont des **zones dédiées à la protection et la restauration des écosystèmes marins**. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en fournit une définition claire : **une aire marine ne peut être considérée comme « protégée » que si elle interdit toute activité ou infrastructure industrielle, dont la pêche industrielle¹⁰²**.

Le constat de **l'échec de la politique française** de protection est sans appel : en France métropolitaine, **moins de 0,03% de notre espace maritime est hautement protégé¹⁰³**. En effet, en 2022, le gouvernement a fait paraître un décret au Journal officiel qui amoindrit les standards de protection dans les aires marines protégées¹⁰⁴. Le texte prévoit un « évitemen» ou une « limitation significative » des activités humaines impactantes et non leur interdiction catégorique comme elles devraient l'être dans n'importe quelle aire dite « protégée » d'après les standards internationaux. **Ce niveau de protection faible permet à la France d'affirmer protéger 30% de ses eaux, mais il ne permet pas de restaurer les écosystèmes et les puits de carbone marins ni de les protéger d'activités industrielles destructrices.**

Pourtant, **les véritables aires marines protégées ont des atouts multiples** : elles permettent, en quelques années, le **rétablissement des écosystèmes marins** et des populations de poissons. En l'absence de pressions humaines, **la biomasse des populations de poissons dans les réserves marines est en moyenne six fois plus importante que dans les eaux non protégées¹⁰⁵**. L'absence de toute activité de pêche se traduit presque systématiquement par une **augmentation de l'abondance, de la taille et de la diversité des espèces** de poissons¹⁰⁶. Cette régénération peut créer un **phénomène de débordement** avec des populations marines à l'extérieur de l'aire protégée¹⁰⁷, contribuant ainsi à « accroître la productivité des zones pêchées aux alentours de la zone protégée par le biais de la prolifération des adultes et des larves [...] y compris dans les zones de surpêche »¹⁰⁸. Ce phénomène augmente avec le temps, car les populations se rétablissent à l'intérieur des AMP, et les plus gros poissons à l'intérieur des AMP produisent proportionnellement plus de larves¹⁰⁹.

La pêche artisanale serait la première bénéficiaire de l'exclusion de tous les navires de plus de 12 mètres pratiquant les arts traînants dans les AMP. Les pêcheurs artisans pourraient ainsi récupérer les bénéfices jusqu'alors monopolisés par la pêche industrielle.

¹⁰² IUCN. (2016). *IUCN resolutions, recommendations and other decisions*. 106pp. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/IUCN-WCC-6th-oos.pdf>

¹⁰³ Claudet, J., Loiseau, C., & Pebayle, A. (2021). Critical gaps in the protection of the second largest exclusive economic zone in the world. *Marine Policy*, 124, 104379. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.104379>

¹⁰⁴ Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte. (2022). Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000>

¹⁰⁵ Sala, E., & Giakoumi, S. (2017). No-take marine reserves are the most effective protected areas in the ocean. *ICES Journal of Marine Science*. <https://academic.oup.com/icesjms/article/75/3/1166/4098821>

¹⁰⁶ Grorud-Colvert, K., and al. (2021). The MPA Guide: A framework to achieve global goals for the ocean. *Science*, 373(6551), eabf0861. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.abf0861>

¹⁰⁷ Di Lorenzo, M., Claudet, J., & Guidetti, P. (2016). Spillover from marine protected areas to adjacent fisheries has an ecological and a fishery component. *Journal for Nature Conservation*, 32, 62-66. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1617138116300255>

¹⁰⁸ IUCN Comité français (2021). Les zones de protection forte en mer. Partie 1: Contexte, état des lieux et recommandations. Montreuil, France. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/09/rapport_final_zpf-070921.pdf

¹⁰⁹ Di Lorenzo, M., Claudet, J., & Guidetti, P. (2016). Spillover from marine protected areas to adjacent fisheries has an ecological and a fishery component. *Journal for Nature Conservation*, 32, 62-66. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1617138116300255>



Image : Alexis Rosenfeld, 2025

La réserve marine du Cap Roux, au pied du massif de l'Estérel entre Saint-Raphaël et Cannes où toute forme de pêche est interdite, héberge des écosystèmes uniques en biodiversité.

Financer la transition et anticiper la transformation de la filière

Enfin, au-delà des leviers halieutiques, la transformation du secteur ne pourra se passer d'une approche incluant des leviers économiques et sociaux et une refonte de la gouvernance de la pêche. La réorientation des subventions néfastes à la pêche est par exemple un des moyens de financer la transition du secteur et le soutien aux pratiques les moins impactantes. Pour rappel, les chalutiers bénéficient d'aides publiques à hauteur de 135 millions d'euros. C'est autant qui pourrait servir à former les pêcheurs à de nouvelles pratiques, ou encore à convertir les navires aux arts traînants vers des casiers, lignes et filets. La taxe sur l'éolien offshore, qui devrait représenter 700 millions d'euros pour la pêche d'ici 2035¹¹⁰ est également un outil de financement à mobiliser en urgence pour une transition sociale-écologique du secteur.

¹¹⁰ Selon Emmanuel Macron le 28 novembre 2023 à l'occasion des Assises de l'économie de la mer qui se tenaient à Nantes.

CONCLUSION

.....

Trop longtemps nous avons pensé que la vie sur la planète demeurait impossible, en rien affectée par nos activités humaines. **Nous avons fait fausse route.** En extrayant de notre environnement minéraux, faune, flore, fossiles, pour vivre et multiplier les profits, nous nous sommes enfermés dans une course contre le climat et le vivant. Une course contre notre propre espèce. Et ce, alors que des écosystèmes et des cycles biogéochimiques fonctionnels sont la condition même de notre existence. A l'heure où nous terminons d'écrire ces lignes, des chercheurs de l'Université d'Exeter publient un rapport intitulé « Solvabilité planétaire »¹¹¹ qui démontre que **sans mesures immédiates et drastiques pour décarboner l'ensemble de nos activités et restaurer la nature, nous nous acheminons vers un réchauffement de 3°C d'ici 2070.** Ils estiment que les risques pesant sur nos sociétés ont été jusque-là tragiquement sous-estimés et qu'un tel réchauffement occasionnerait des pertes potentielles de 50% du PIB mondial et la mort de quatre milliards de personnes.

Même les scientifiques donc, les premiers à avoir sonné l'alarme et à nous avoir mis en garde du danger, ont **sous-estimé les risques qui pèsent actuellement sur notre espèce.** En août 2024, une étude publiée dans *Science* nous indiquait que les populations de poissons avaient été jusque-là surévaluées et que le modèle d'évaluation actuel contribuait à la surpêche¹¹². Et ce, alors que nous avons déjà perdu 90% des espèces de poissons

prédatrices dans l'Atlantique Nord¹¹³. **Ces études scientifiques sont les antichambres d'un principe que nous devons en urgence remettre au goût du jour : le principe de précaution.** En France, en 2008, ce principe a été décrié dans le rapport Attali¹¹⁴ comme une entrave à la science et au progrès. Il est au contraire fondé sur la science pour décider d'actions et règles à mettre en œuvre afin d'éviter des situations dramatiques pour notre environnement, notre santé et notre sécurité. Il est désormais impératif que ce principe soit le mot d'ordre de la gestion des pêches dans l'Union Européenne.

Des années de modernisation et d'industrialisation des flottes et de la filière ont mené le secteur dans l'impasse. Les pêcheuses et les pêcheurs ont été tout à la fois protagonistes et victimes de cette frénésie pour l'extraction de la ressource. **Depuis 1970, le secteur a perdu plus d'un tiers de ses effectifs.** Nombreux sont encore ceux qui continuent à mettre la clé sous la porte, à crouler sous les dettes pour rembourser des navires qui de jours en jours doivent être plus performants pour chasser un poisson devenu de plus en plus difficile à pécher. **Le développement du chalutage, technique de pêche visant à exploiter les populations de poissons en un temps record a été au cœur de cette augmentation sans précédent de la pression de pêche.** Au sortir de la seconde guerre mondiale, le chalut a certes permis de répondre à un enjeu d'approvisionnement des populations en produits de la mer, mais très vite, il a contribué à la

¹¹¹ Ajay Gambhir, A., Thompson, E., Joneset, A. (2025). Planetary Solvency – finding our balance with nature, University of Exeter, Institute and Faculty of Actuaries, 40p. <https://actuaries.org.uk/document-library/thought-leadership/thought-leadership-campaigns/climate-papers/planetary-solvency-finding-our-balance-with-nature/>

¹¹² Edgar, G., Bates, A., Krueck, N., Baker, S., Stuart-Smith R., & Brown, C. (2024). Stock assessment models overstate sustainability of the world's fisheries. *Science*, 385, 860-865. DOI: [10.1126/science.adl6282](https://doi.org/10.1126/science.adl6282)

¹¹³ Christensen, V., Guénette, S., Heymans, J., Walters, C., Watson, R., Zeller, D., Pauly D. (2003). Hundred-year decline of North Atlantic predatory fishes, *Fish and Fisheries*, 4, 1-24 <https://doi.org/10.1046/j.1467-2979.2003.00103.x>

¹¹⁴ Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française : 300 décisions pour changer la France (2008). <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/084000041.pdf>

plus grande déplétion de la ressource jamais connue dans les eaux européennes, si bien qu'en 2019, les experts de l'IPBES déclarent que « la pêche [...] est l'activité ayant eu l'impact le plus important sur la biodiversité marine au cours des 50 dernières années »¹¹⁵.

Désormais nous savons que **les flottilles chalutières ont la pire performance sociale, économique et écologique.** En France¹¹⁶, selon Quemper et al. (2025), les chaluts de plus de 12 mètres représentent 32% des volumes mais seulement 8% des navires, pourtant **86% des ressources débarquées issues de populations surexploitées sont capturées par ces filets ravageurs.** **Les chalutiers sont responsables de 72% des émissions de CO₂** de la flotte liées à la consommation de carburant et captent **70% des subventions à la pêche.** **Les chalutiers de fond détruisent chaque année des « forêts » marines entières sur une surface de 670 000 km².** **Les chalutiers pélagiques industriels, symbole de la démesure et de l'esclavage moderne créent 10 fois moins d'emplois que la pêche traditionnelle**¹¹⁷.

Sans sursaut pour une vraie protection de la ressource nous avons absolument tout à perdre, à commencer par les populations marines dont les poissons et, par répercussion les emplois en pêche et à terre. En l'absence de politiques publiques capables d'assurer l'intégrité de notre patrimoine marin pour les générations futures et de repenser la productivité des pêches, **la dislocation sauvage du secteur a déjà commencé.** Pourtant, des chercheurs nous montrent que la pêche peut être productive autrement. Elle peut être productive en inversant les facteurs de production. Au lieu d'être intense en utilisation du carburant et des machines elle pourrait être demain, intense en emplois. **En étant sélective et en laissant le temps et l'espace aux poissons de se**

reproduire, elle pourrait réduire son empreinte sur l'environnement et être vraiment durable. C'est toute la logique de la « pêchécologie ». Elle doit pour cela s'affranchir des pratiques destructrices pour la biodiversité et l'économie, **elle doit s'affranchir du chalut.**

Techniquement, cette libération est possible : les chercheurs nous montrent que l'on peut pêcher le même volume de poissons que des chaluts de fond avec des techniques « passives », moins impactantes pour l'environnement. **Demain, cette pêche aux casiers, lignes et filets pourrait fournir 85% des volumes capturés par des chalutiers de fond.** La sortie du chalut doit être effective le plus rapidement possible dans les aires marines dites protégées. Du reste, **sa sortie de flotte doit être intelligemment organisée.** Ce remplacement des techniques n'est pourtant pas une fin en soi et la « déchalutisation » est une pièce fondamentale du puzzle complexe de la transition qui nous pose trois conditions. Premièrement **nos décideurs doivent mettre en œuvre de véritables mesures publiques pour accompagner les pêcheuses et des pêcheurs, les armements, les chantiers navals, les criées, les marées, les distributeurs et les consommateurs dans cette transition.** Deuxièmement, nous devons **en tant que citoyens rester vigilants et exigeants quant à la mise en œuvre de ces politiques.** Enfin, nous devons toutes et tous **changer fondamentalement notre rapport à l'océan.** C'est à ces conditions et à ces conditions seulement, que nous pourrons prétendre à une pêche véritablement durable et ralentir la situation de chaos dans laquelle nos écosystèmes et notre espèce ont plongé.

¹¹⁵ Citation originale en anglais: "fishing has had the most impact on biodiversity (target species, non-target species and habitats) in the past 50 years alongside other significant drivers". Source: IPBES, *The Global assessment report on biodiversity and ecosystem services. Summary for policymakers*, Bonn, 2019, p. 28. Disponible [ici](#) sur la Dropbox et en ligne ici : https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_en.pdf. Ou source rapport en français : https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

¹¹⁶ Flottilles françaises opérant en Atlantique Nord-Est, Méditerranée, et les thons tropicaux dont les navires sont immatriculés à Concarneau

¹¹⁷ Quemper, F., Levrel, H., Le Bras, Q., Mouillard, R., & Gascuel, D. (2025). *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises* (Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'institut Agro, n° 56). L'institut Agro.



CONTACT BLOOM

Léna Fréjaville, lenafrejaville@bloomassociation.org

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce rapport est le fruit d'un projet ambitieux qui a nécessité la contribution et la précieuse collaboration d'un ensemble de personnes. BLOOM tient à remercier :

→ **Didier Gascuel, Harold Levrel, Romain Mouillard et Florian Quemper** pour la mise à disposition de leurs résultats et leur relecture. L'ensemble de leurs travaux est disponible aux liens suivants :



<https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf>Note%20d%20avancement%202025032025.pdf>

MOUILLARD Romain et GASCUEL Didier, 2025 - Estimation des captures de la senne et du chalut démersal transférables aux arts dormants. Note d'avancement du Programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Doc minéo de L'Institut Agro, 10 p.



<https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/TransIP%C3%A9che%20Bilan%20France.pdf>

QUEMPER Florian, LEVREL Harold, MOUILLARD Romain, GASCUEL Didier. 2025. Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransIPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de l'Institut, Agro n° 56.

→ **L'ensemble des membres de l'équipe ayant rédigé le présent rapport :** Mahaut Richard, Léna Fréjaville (BLOOM), **et ayant contribué d'une manière ou d'une autre à son élaboration :** Claire Nouvian, Frédéric Le Manach, Laura Thomas-Sleiman, Vincent Deschamps, Claire Sergent (BLOOM), Jean-Baptiste Narcy et Xavier Poux (AScA).

→ L'ensemble des équipes ayant permis sa mise en page : Julia Bos (réalisation graphique), Christophe Sivadier (infographies), Léna Fréjaville et Sonia Salvador.